IPNS

Au sommaire du n° 79

2 **Brève**
Témoignage
J'ai presque toujours connu la dèche...

3 4 5 **Contre la méthanisation industrielle**
Information – désinformation

6 7 **« On avait raison ! »**
En 2018, la préfecture de la Creuse expulsait bien en toute illégalité !

8 **Eymoutiers : réquisition d'un immeuble vide depuis 6 ans**

9 **Blaireau européen -** Meles meles

10 11 **Élection présidentielle**
La mythologie de la Montagne limousine résiste-t-elle à l'examen des résultats du vote ?
2022 confirme les tendances de 2017 et 2012

12 **Quand *Marianne* invente le Plateau qui lui convient**

13 **Philippe GADY, dessinateur**

14 15 **La Broussaille**
lieu de décloisonnement et de ressourcement

16 17 **Il était une fois...**
la culture du sarrasin dans la Montagne limousine
Des grains de sarrasin aux produits finis,
une filière locale renaît (petit-à-petit)

18 La chronique d'exils et « Pour continuer, tapez1 »
IPNZ : Indispensable périodique nouvellement zarrivé
19 L'abécédaire du cyclisme limousin et lectures

20 **Bloc-notes**

IPNS

79

MÉTHANISEUR INDUSTRIEL: PLUS C'EST GROS PLUS C'EST CON.

INTENSES PUANTEURS NON SOUHAITABLES

Trimestriel
juin 2022
3,50€

JOURNAL D'INFORMATION ET DE DÉBAT DU PLATEAU DE MILLEVACHES

J'ai presque toujours connu la dèche...

La conjoncture économique rend la vie difficile à de plus en plus de personnes. Des situations qu'il n'est pas évident, lorsqu'on n'est pas directement concerné, de toucher du doigt. Pourtant, au-delà des statistiques ou des discours généraux sur la pauvreté, c'est en termes très concrets que les situations se vivent. Nous avons reçu ce témoignage qui est l'analyse d'une situation personnelle que son auteure imagine n'être pas la seule à vivre. Et elle s'interroge : face à son cas, à ceux des autres, y-a-t-il des réponses collectives possibles ?

J'ai presque toujours connu la dèche, dès le berceau. Pendant des décennies, j'ai cru qu'en sortir était une question de volonté, de travail et de courage. Je me suis donc longtemps acharnée : lycéenne faisant des petits boulots pour aider ma mère, étudiante misérable travaillant la nuit pour aller à la fac le jour ou travaillant le jour pour fréquenter une école du soir (études linguistiques et BTS CI), salariée pauvre, parent isolé pauvre, menacée par les assistants sociaux de me voir retirer la garde de mon fils « si je n'étais pas capable de l'élever », chef d'entreprise pauvre bien que, pendant 12 ans, établie à mon compte en qualité de traductrice technique quadrilingue, j'ai créé et fait vivre un réseau de traducteurs dans toutes les langues européennes. J'ai accepté de sacrifier ma jeunesse... jusqu'à ce que je réalise qu'elle était déjà derrière moi ! J'ai aussi sacrifié ma vie de mère pour assurer un toit sur nos deux têtes.

Bref, j'ai passé ma vie à enrichir les autres, les patrons, l'État et les banques, à coup de bas salaires, de pénalités et autres agios.

Mes six meilleures années financières, c'est quand, une fois que mon ex conjoint-collaborateur (un pervers narcissique issu de la grande aristocratie suédoise et néerlandaise) m'eut dépouillée de mes biens personnels et professionnels (isolement, détournement de clientèle et de fonds, usurpation de qualité et menaces de mort, avec la complicité de la gendarmerie locale) et que je me suis retrouvée condamnée aux dépens, j'ai tout plaqué, que j'ai perçu le RSA et que j'ai bossé au black, réunissant ainsi mensuellement la valeur d'un SMIC ! Cela ne m'a pas permis d'isoler ma maison ni de refaire la tuyauterie d'écoulement de la cuisine et mon évier est bouché depuis 16 ans ! En revanche, cela m'a permis de ne manquer de rien au quotidien : choix de mon alimentation, entretien de ma voiture, bois de chauffage suffisant pour l'hiver.

Depuis le 12 mars 2020, la politique gouvernementale spéciale covid, m'a fait perdre mon travail (j'accompagnais des personnes âgées, rémunérée par elles-mêmes ou par leurs enfants), je me retrouve avec juste le RSA alors que mes besoins augmentent avec l'âge et que ce qui me semble essentiel et vital est devenu inabordable. Par ailleurs, souffrant de troubles alimentaires depuis ma naissance, je ne peux plus financer la seule nourriture que j'arrive à assimiler et les compléments alimentaires qui me sont indispensables. En guise d'aide, je suis admise à l'épicerie sociale, ce qui, dans mon cas, est totalement inadapté et contre-productif.

Je suis en outre dans l'impossibilité de payer ma facture d'eau et d'entretenir ma voiture. Cela fait bientôt deux ans que je circule localement avec des pneus usés et que je ne peux plus aller voir ma famille en France. Quant au diesel à plus de 2 €, il est également un facteur important de recroquevillement sur soi. La corde de bois de chauffage à 250 € est totalement inabordable pour moi. Je me retrouve aussi misérable qu'à l'époque où j'échangeais, dans les camions ambulances des rues parisiennes, 400 millilitres de O négatif contre un yaourt et un jus de pamplemousse.

Voilà pour mon cas personnel que j'aurais passé sous silence si un ami ne m'avait pas incitée à l'exprimer. Avec raison, je le crois du fait que nous devons être un certain nombre en Limousin et en France à vivre une grande détresse pécuniaire. J'ignore les possibles collectifs qui peuvent être mis en œuvre pour secourir les foyers les plus précaires. Peut-être que les sommes disponibles par le biais associatif sont-elles insuffisantes pour venir en aide à tout le monde.

À propos du bois de chauffage, j'ai l'idée que les fonds éventuellement disponibles pourraient servir à investir dans du renouvelable, achat de parcelles de forêts à entretenir et de moyens de transport, qui permettraient de fournir du bois aux démuni-e-s moyennant un prix solidaire.

Je m'interroge sur la façon dont le tissu commun, très dégradé aujourd'hui, pourrait être reconstitué afin d'aider les personnes comme moi et/ou de mettre en place ou de fédérer un réseau d'entraide et d'échanges de biens et services locaux pour que chacun puisse au moins survivre dans ce désastre.

Une habitante d'Eymoutiers

MARRE des chasseurs viandeurs autoproclamés défenseurs de la biodiversité qui massacrent à tour de bras les espèces en voie de disparition comme la tourterelle des bois, le courlis cendré ou la barge à queue noire ! Quel intérêt ? Pour nourrir qui ?
À quoi ça sert de gazer les blaireaux, de traquer les renards et de flinguer tout ce qui passe au bout du canon ? À satisfaire de bas instincts, à la recherche de jouissance dans le meurtre ?

MARRE des paysans industriels qui nous abreuvent de discours lénifiants sous le prétexte fallacieux de nourrir la planéte, qui ne font que rechercher le profit en pompant hardiment les finances publiques et en nous empoisonnant au glyphosate et autres insecticides néonicotinoïdes.
Après avoir pourri la Bretagne avec les élevages industriels de porcs ils continuent en Limousin ! Une filière déjà en faillite et regonflée par l'État. Et les projets affluent, doublés d'installations de méthanisation bidons. Aprés Bujaleuf, Augne, et Évaux les Bains ! Mais quand allons-nous arrêter ces conneries ?

MARRE de ces élus irresponsables qui ne font que caresser ces populations dans le sens du poil pour préserver leur fond de commerce ! Aucun sens du bien commun ! Ne venez pas me bassiner avec des discours pompeux sur le climat, la biodiversité, la protection de la nature. La seule protection qui vous intéresse c'est votre siège ! Et j'espère qu'il sera bientôt éjectable !

Que nous reste-t'il ?
Allez un petit remontant !

m.bernard

IPNS bénéficie du fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité (Ministère de la Culture, DRAC Nouvelle Aquitaine)

Vous pouvez effectuer le règlement de votre abonnement en ligne en utilisant le compte Helloasso mis à votre disposition sur notre site. HelloAsso est la première plate-forme de financement participatif dédiée aux associations et a été créé afin d'offrir à toutes les organisations la possibilité de se financer grâce au numérique via une solution complète, simple et gratuite. https://www.helloasso.com - Paiement sécurisé.

Trimestriel édité par l'association IPNS.. Clin d'oeil à « Imprimé Par Nos Soins » que connaissent bien les associations, notre titre décline différemment ses initiales dans chaque numéro.

IPNS

Directeur de publication : Michel Lulek - 23340 Faux la Montagne
Mise en page graphique : Michel Bernard
Illustrations : Michel Bernard et Philippe Gady
Imprimerie : Rivet Presse Edition - Limoges, labellisée Imprim'vert
Commission paritaire : 1022 G 81 797 - ISSN : 1635-0278

http://journal-ipns.org

IPNS - Je m'abonne !

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel :

Abonnement pour 1 an (4 numéros), ordinaire 14 € ☐ , de soutien 20 € ou + ☐

Abonnement pour 2 ans (8 numéros), ordinaire 28 € ☐ , de soutien 40 € ou + ☐

Bon à retourner à : IPNS - 23340 - Faux la Montagne

Contre la méthanisation industrielle

Divers projets de méthanisation en Creuse et en Haute-Vienne ont fait l'objet d'enquêtes d'utilité publique dont l'association Noporch 23 s'est saisie pour exprimer ses critiques. L'un des opposants le mieux informé sur le sujet nous résume ses arguments.

La méthanisation est un procédé qui vise à dégrader de la matière organique en absence d'oxygène afin d'obtenir du « biogaz » (du méthane) pouvant ensuite être utilisé comme énergie. La dégradation n'étant pas complète, le processus permet également de récupérer des résidus de matière organique (le digestat) qui peut ensuite être épandu sur des parcelles agricoles et servir d'engrais.
Les déchets organiques utilisés pour la méthanisation sont d'origine variée : effluents d'élevage (lisier, fumier), déchets issus de l'industrie agro-alimentaire, boues de stations d'épuration, résidus de culture ou déchets verts. Dans la limite de seuils définis par décret et sous certaines conditions, elles peuvent également être approvisionnées par des cultures alimentaires et des cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive). En effet, pour créer du méthane, le lisier ne se suffit pas à lui-même : il faut, pour cela, des substrats végétaux à potentiel méthanogène.
Le développement croissant de ces usines n'est pas sans susciter des critiques voire des résistances. Les odeurs, le trafic routier plus dense, l'impact visuel sur le paysage, les risques de pollution, les accidents industriels, la sécurité alimentaire, la santé, sont autant de problématiques qui sont actuellement portées dans le débat public et que nous résumons ci-dessous (1).

Émanations gazeuses liées à la méthanisation

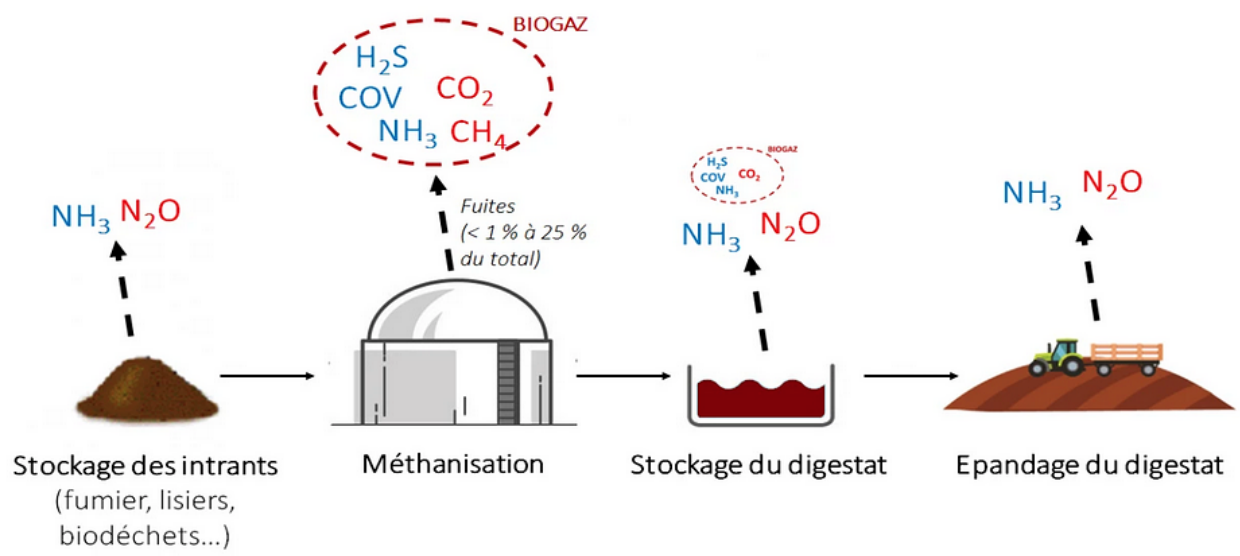

- NH_3 (ammoniac), H_2S (hydrogène sulfuré) et COV (composés organiques volatiles) : gaz pouvant être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'air ou de mauvaises odeurs
- N_2O (protoxyde d'azote), CH_4 (méthane) et CO_2 (dioxyde de carbone) : gaz à effet de serre

© Vivien Lecomte

https://www.notre-planete.info/

Émissions de gaz à effet de serre

Aucun organisme n'a fourni d'étude crédible – méthodologiquement irréprochable – concernant l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de la filière biométhane. En émet-elle réellement moins que le gaz naturel ?
Nous n'en savons rien.
Ce que l'on sait, c'est que le principal gaz à effet de serre, le gaz carbonique (CO2), est émis lors de la combustion du méthane en vue de la production d'énergie. À ces émissions primaires, il faut encore ajouter les fuites de méthane survenant sur l'unité de méthanisation, ainsi que des émissions de CO2 indirectes survenant au cours du processus de production (travail des tracteurs dans les champs, traitements phytosanitaires, récolte, transport des intrants en amont et du digestat en aval). Dans les études réalisées pour GrDF, sous l'égide de l'ADEME, le « biométhane » apparaît vertueux, de cinq à dix fois moins émetteur que le gaz naturel. Certes, ces installations sont susceptibles d'éviter des émissions qui auraient été faites sans leur adoption. Il n'empêche que ces émissions contribuent aux émissions anthropiques de gaz à effet de serre, dont l'atmosphère ne sera débarrassée que dans des centaines, voire des milliers d'années. Lorsqu'on épand du fumier, on apporte du carbone au sol, lequel reste en terre de 50 à 60 ans, avant d'être transformé en gaz carbonique. C'est en ce sens que le sol constitue un « puits de carbone ». Le même carbone, si on ne le met pas dans le sol, mais plutôt dans le méthaniseur, va se transformer en gaz carbonique en moins d'un an.

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Transports

Souvent vantés au titre de l'économie circulaire et des circuits courts, les méthaniseurs ne tiennent pas toujours leurs promesses. Ces installations, notamment celles de grande dimension, doivent être alimentées par un important volume de déchets et de cultures dites « à vocation énergétique » pour produire de l'énergie en continu. Cet appétit constant peut inciter à drainer des matières sur plusieurs départements, voire plusieurs régions. Les nombreux transports qu'induisent ces collectes réduisent donc les bénéfices pour le bilan carbone.

Risques industriels

L'essor de la filière méthanisation s'accompagne d'une augmentation significative du nombre d'accidents et d'incidents, dont certains ont fait l'objet d'une ample couverture médiatique.
L'Ineris (2) identifie deux grands types de risques industriels associés à la méthanisation : les risques de pollution des milieux d'une part, et les risques d'incendies et d'explosion d'autre part.

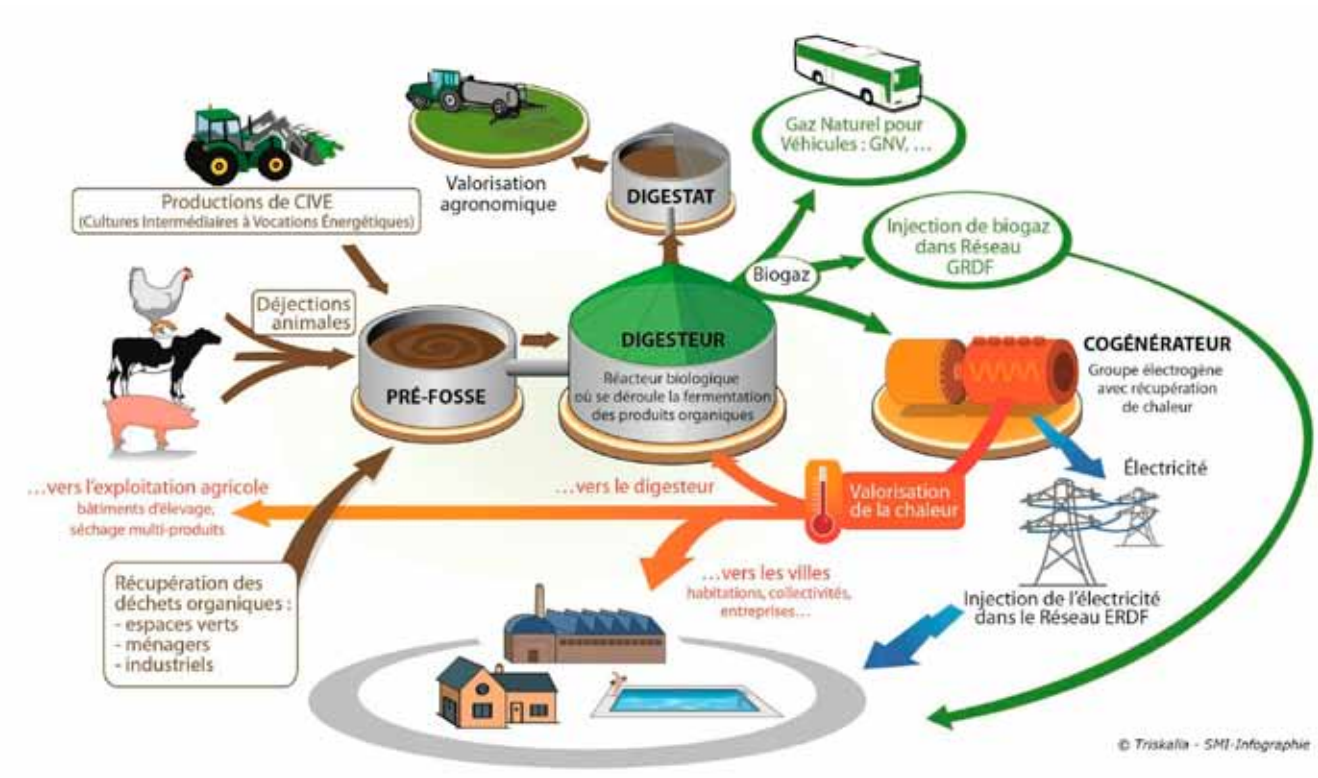

Le rejet de matières dangereuses ou polluantes est le phénomène principal rencontré dans l'accidentologie liée à la méthanisation. Les risques de pollution des milieux peuvent se traduire par des émissions gazeuses, des rejets de matières liquides ou semi-liquides ou encore des rejets d'eaux pluviales ayant été en contact avec les matières. En août 2020, dans le Finistère, le débordement d'une cuve a privé 180 000 personnes d'eau potable pendant une quinzaine de jours. En mars 2021, dans l'Orne, 2000 m³ de lisier destinés à être utilisés comme intrant se sont écoulés dans un ruisseau. Une catastrophe pour la biodiversité locale.
Des émissions de biogaz dans l'atmosphère peuvent survenir soit à l'occasion d'une fuite, notamment au niveau du système d'épuration ou des canalisations, soit en raison du dysfonctionnement de la torchère. Des émissions diffuses peuvent également intervenir lors du stockage ouvert de lisiers ou de digestats. Le rejet de biogaz dans l'atmosphère constitue un risque important de déséquilibre du bilan climatique global de la méthanisation : le biogaz qui en est issu est en effet majoritairement composé de méthane, dont le potentiel de réchauffement planétaire (contribution à l'effet de serre) est considérable : entre 28 et 34 fois plus élevé que celui du CO2 sur une durée de référence de 100 ans, mais entre 84 et 86 fois plus impactant si on raisonne sur la durée de vie d'une installation, soit 20 ans. Ainsi, seulement 2 % de fuite de biogaz (en supposant une teneur de 50 % en méthane) suffisent pour que la méthanisation ait un impact sur l'effet de serre plus fort que l'utilisation des carburants fossiles.Pour les riverains, des risques sanitaires sont liés à l'émission de gaz toxiques (ammoniac, sulfure d'hydrogène), au développement de micro-organismes potentiellement pathogènes, à la prolifération d'insectes. Des nuisances olfactives sont liées aux déchargements de fumier et de lisier, à l'ensilage des intrants, au stockage et au transport des digestats, et de façon plus générale à la mauvaise gestion des sites (exemple : fosses à ciel ouvert).

Risques associés à l'épandage de digestat

Le digestat (comme les boues d'épuration) est sorti officiellement de son statut de déchet en 2018, grâce à la loi Egalim, applicable depuis janvier 2020. Or, pour certains, ce digestat est loin d'être sans danger pour les sols. L'épandage de digestat peut présenter un risque de pollution des sols par des matières telles que les microplastiques, des résidus pharmaceutiques ou des contaminants microbiologiques. Si « l'hygiénisation » est insuffisante, ce mélange peut receler de nombreuses bactéries, potentiellement résistantes, qui vont ensuite s'infiltrer dans les sols, voire les nappes phréatiques. Par ailleurs, son intérêt pour les sols est très contesté : il est avéré qu'il peut entraîner une diminution de l'humus.Enfin, la fertilisation est rendue complexe par la nature ammoniacale de l'azote présent dans le digestat, car la valeur fertilisante du digestat rendu au sol varie en fonction du taux de volatilisation, qui peut être inconnu de l'agriculteur. L'analyse de la teneur en azote du digestat en sortie de cuve n'éclaire pas plus l'agriculteur puisque la volatilisation a lieu ensuite (pendant et après l'épandage).
La volatilisation du gaz ammoniac à l'épandage est responsable de gênes olfactives compte tenu du caractère irritant, hygroscopique et toxique de l'ammoniac. Elle est aussi responsable de la remontée en surface et de la mortalité des vers de terre.

Intensification de l'élevage

L'attrait de cette nouvelle manne ne risque-t-il pas d'orienter et augmenter les productions au seul profit de la méthanisation ? « Aujourd'hui, cette activité est en passe de fournir aux exploitations agricoles un revenu plus important que l'élevage », alerte le Collectif national vigilance méthanisation, qui craint aussi que la concentration des projets n'entraîne une concurrence d'approvisionnement et une « guerre des intrants » sur certains territoires.
La dérive permettant les agrandissements rapides est constatée partout. Il existe de nombreux exemples de ce dévoiement permettant à de petites ou moyennes exploitations de rapidement doubler voire tripler leur cheptel et leur production. La pratique de certaines exploitations conduit à une intensification de l'élevage qui entraîne une surproduction des déchets destinés à nourrir le méthaniseur alors qu'il faudrait au contraire en produire moins. Le risque est que les agriculteurs deviennent producteurs de fumier et de lisier, ce qui oblige à enfermer les vaches en bâtiment, à faire du maïs pour les nourrir et à équilibrer avec du soja importé, bref consommer beaucoup d'énergie. Ceci s'oppose à l'enjeu de restauration du lien au sol en agriculture et à l'impératif de changement du modèle agricole et agro-alimentaire.

Le risque est que les agriculteurs deviennent producteurs de fumier et de lisier

Détournement des cultures vivrières

La méthanisation a notamment été vendue dans l'idée de transformer un effluent gênant, le lisier, en énergie. Or, le lisier est très peu méthanogène, et pour que le processus fonctionne de façon optimale, le méthaniseur aura besoin de plantes énergétiques. Autrement dit, des surfaces agricoles doivent être consacrées à la culture de celles-ci. Pour éviter que la ration des méthaniseurs n'entre trop en concurrence avec l'alimentation animale ou humaine, un décret prévoit, pour les cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale, un plafond maximal de 15% en tonnage brut des intrants pour l'approvisionnement des installations de méthanisation. Or, ne sont pas prises en compte dans cette catégorie les cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive). Implantées entre deux cultures principales, les Cive (seigle, trèfle, avoine, vesce, mais aussi maïs…) servent pourtant également à nourrir le bétail.
Sans compter que de nombreuses cultures sont déclarées comme Cive alors qu'il s'agit de cultures principales à vocation énergétique et non pas de cultures intermédiaires...
Les cultures à vocation énergétique peuvent dégrader le bilan carbone de la méthanisation par un changement d'affectation indirect des sols : le remplacement d'une culture alimentaire par une culture énergétique est de nature à entraîner, par rebond, une modification d'affectation du sol dans une autre zone géographique, où une prairie ou une forêt seraient par exemple remplacées par une culture alimentaire. D'autre part, le développement de cultures dédiées contribuerait à accaparer la surface agricole utile française aux dépens des cultures alimentaires, affaiblissant par conséquent notre souveraineté alimentaire.
« Trop de végétaux, qui ne sont pas des déchets, alimentent les méthaniseurs » note la Confédération paysanne. Les élevages, qui ont déjà de plus en plus de difficultés à s'approvisionner en fourrage du fait des sécheresses, entrent en concurrence avec les méthaniseurs. Cela va donc se traduire par des achats d'aliments de remplacement pour le bétail, sachant qu'une grande partie de ces aliments sera importée d'Amérique du Sud (soja) et contribuera à la déforestation et à la détérioration du bilan carbone de chaque exploitant. Des importations de l'autre bout du monde d'aliments pour animaux, justifiées par la transition écologique, un comble !

Fertilité des sols

Le bilan global de la méthanisation concernant les apports en carbone organique constitue un sujet de recherche encore largement ouvert. Le carbone des intrants étant en partie dégradé dans le processus de méthanisation, se pose la question de la capacité du carbone résiduel à entretenir la matière organique du sol, lorsqu'il y est restitué sous forme de digestat. Pour certains scientifiques, la méthanisation et l'épandage des digestats vont ajouter leur contribution à l'ensemble des mécanismes qui concourent déjà depuis plusieurs décennies à la baisse du taux de matière organique des sols. La croissance des plantes peut donc, à terme, être négativement impactée par l'emploi de digestats. Le déséquilibre introduit ne peut que faire craindre l'obtention de sols déstructurés et infertiles sur le moyen-long terme. Toutefois certains experts sont d'un avis contraire : les Cive permettraient de stocker du carbone du fait de la présence des racines et des chaumes, laissés au sol. Davantage de travaux de recherche sont nécessaires pour mieux déterminer les pratiques culturales et agronomiques les plus vertueuses au regard de l'objectif d'accroissement du stockage du carbone dans les sols. Un comparatif entre la contribution sur le long terme, d'un fumier et celui d'un digestat, au stockage de carbone serait pertinent.

Utilisation des fonds publics

La méthanisation est doublement subventionnée. Elle bénéficie d'un tarif de rachat établi selon un arrêté national et de subventions à la construction. Vendu trois à quatre fois au-dessus du marché du gaz naturel, le « biométhane » bénéficie en effet d'une garantie de rachat par la puissance publique pendant 15 ans : c'est l'État qui compense la différence avec le prix du marché. Le rachat du gaz à un tarif très généreux coûte jusqu'à 10 milliards à l'Etat chaque année. S'agissant des aides à la construction, alors que les subventions à l'agriculture dépassent rarement 50 000 euros, même pour une installation d'un jeune agriculteur, en méthanisation on voit passer des projets qui bénéficient d'un soutien de plusieurs centaines de milliers d'euros. Selon un agriculteur, également ancien conseiller en agriculture d'Emmanuel Macron, le coût public est colossal, avec un total de plus de 16,8 milliards d'euros, qui bénéficie à un petit nombre.
À titre de comparaison, le budget de la PAC pour la France pour la période 2021-2027 est d'environ 62 milliards d'euros, soit 3,5 fois plus important, alors qu'il concerne plus de 300 000 agriculteurs. L'objectif pour les pouvoirs publics est double : réduire les émissions de gaz à effet de serre, et assurer un revenu complémentaire aux agriculteurs. Dans les deux cas, la dépense est disproportionnée par rapport à l'objectif recherché : il existe des énergies renouvelables moins coûteuses et la stabilité des revenus dans le temps, due principalement à l'existence d'un tarif de rachat avantageux, est illusoire car, à terme, les aides publiques seront inévitablement revues à la baisse.

Pour conclure

Le fol envol du business des méthaniseurs va étrangement à l'encontre de l'agro-écologie, du retour à la biodiversité, du frein à l'artificialisation des sols, prônés actuellement.
Le foncier qui nous nourrit ne doit pas être pris en otage par l'agro-industrie… La FNSEA clame à juste titre que les agriculteurs sont là pour nous nourrir mais, en même temps, incite à la production de méthane et de bio-carburant, deux agro-industries gourmandes en surface agricole.
La seule méthanisation tolérable sera celle qui se fera dans des nos *man's lands*, loin de tout point ou cours d'eau, avec des unités extrêmement confinées et protégées pour qu'il n'y ait ni fuites de gaz dans l'atmosphère, ni fuites de jus dans les nappes, des unités surveillées 24 h sur 24. Cette méthanisation tolérable sera celle qui n'utilisera que du déchet vrai. Donc, ni maïs, ni Cive, ni fumier. La notion de « déchet vrai » c'est simplement ce dont on ne peut pas faire un meilleur usage. Le fumier est mieux sur le champ et le maïs est mieux pour l'alimentation.

Association Noporch 23
https://noporch23.wordpress.com

(1) Pour plus de détails, on se reportera à la version longue de cet article : https://noporch23.wordpress.com/methanisation/
(2) Institut national de l'environnement industriel et des risques. www.ineris.fr

800 cochons à Augne...
à cause du changement climatique !

Le GAEC Mazaleigue, à Augne (87), porte un projet de « développement et de diversification » avec la création d'un élevage de porcs (construction d'une porcherie de 800 places de porcs à l'engrais et 400 places de porcelets en post-sevrage). Le bâtiment, d'une surface de 997 m² sera aménagé sur caillebotis. Dans ce type d'élevage, comme dans tous les élevages intensifs porcins en France, les cochons sont enfermés, mutilés. Les animaux ont une existence misérable, ne voyant jamais le jour. Elevés sur caillebotis, au-dessus de leurs excréments, dans des bâtiments nus et saturés d'ammoniac, ils sont obligés de subir une promiscuité effarante, favorisant les maladies et entraînant une mortalité globale de 20 % (pourcentage de pertes sur nés totaux). La justification avancée pour introduire cette diversification ne manque pas de sel : « Les raisons de la mise en œuvre du projet sont d'assurer l'avenir des 2 exploitants agricoles du GAEC et la pérennité de l'exploitation. En effet les activités actuelles, élevage de bovins allaitants sur les communes de Saint Julien-le-Petit, Augne et Saint-Amand-Le-Petit, ne permettent pas de dégager des revenus suffisants pour 2 agriculteurs et l'exploitation doit trouver une voie pour se développer et se diversifier. Ces dernières années, la sécheresse a donné des rendements moins importants en fourrage. C'est la raison pour laquelle le GAEC ne souhaite pas augmenter son troupeau bovin craignant un manque de fourrage. » Ironie : pour faire face au dérèglement climatique, les éleveurs du GAEC Mazaleigue décident d'introduire sur l'exploitation un atelier d'élevage porcin de type industriel, hors-sol, autrement dit le genre de scénario qui induit des émissions supplémentaires de gaz à effet de serre notamment via la déforestation et la culture intensive de soja en Amérique du Sud, exacerbant ainsi le changement climatique dont ils sont victimes ! Un exemple frappant de l'aveuglement que l'on trouve parfois dans le milieu agricole.

Information – désinformation

En matière de projets agro-industriels la communication prime bien souvent sur l'information. On en a un bel exemple avec l'article paru le 1er avril 2022 dans *La Montagne* (https://s.42l.fr/Montagne), concernant un projet d'usine de méthanisation à Saint-Julien-la-Genête dans le nord de la Creuse. Un véritable « collector » en matière de désinformation. L'association Noporch23 analyse les déclarations faites dans l'article.

Affirmation : « Il n'y aura pas plus d'épandage qu'à l'heure actuelle. »
Faux ! Des déchets d'abattoir, des eaux pluviales polluées provenant des silos d'ensilage et des matières végétales (CIVE : cultures intermédiaires à vocation énergétique) en quantités massives sont mélangées aux effluents d'élevage traditionnels (fumier, lisier) dans le méthaniseur. Mécaniquement, le volume des matières à épandre augmente, et ce de manière considérable. Au total, le plan prévoit 20 300 tonnes de digestat à épandre annuellement.

Affirmation : « Un fertilisant naturel appelé « digestat ». Il sera épandu sur les exploitations en remplacement des produits phytosanitaires. »
Faux ! Le fertilisant soi-disant naturel est riche en ammoniac volatilisable et contient des pathogènes (car aucun procédé d'hygiénisation n'est mis en œuvre en sortie de méthaniseur) ainsi que des micropolluants (résidus d'antibiotiques et autres médicaments vétérinaires, métaux lourds comme cuivre et zinc, issus de l'alimentation industrielle du bétail, sans parler des résidus de pesticides…).

Affirmation : « Le méthaniseur sera alimenté à 65 % par des effluents d'élevage (fumier et lisier) des neuf exploitations partenaires. » « Des matières végétales seront aussi introduites. «Il s'agit de cultures intermédiaires à vocation énergétique : du seigle ou du triticale», indiquent les associés. Ils assurent que ce sont des cultures qui ne sont pas valorisables autrement. »
Faux ! Chacune des neuf exploitations partenaires ne produit pas des effluents d'élevage ; un exploitant partenaire (S. Pinthon à Evaux-les-Bains) est purement céréalier. Un calcul fondé sur les données présentées au dossier ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) montre un rapport CIVE / effluents d'élevage de 50% – soit une tonne de CIVE pour deux tonnes d'effluents d'élevage. Peut-on prétendre que ces cultures ne sont pas valorisables autrement, quand on est éleveur ? L'ensilage de maïs n'est-il plus un fourrage de choix pour l'alimentation des bovins ?

Affirmation : « Les maisons les plus près sont à 300 mètres. »
Faux ! D'après Geoportail, l'habitation la plus proche se situe à 182 m, au sud du périmètre du futur site industriel. Nota bene : la plupart des nouvelles installations de méthanisation devront être situées à au moins 200 mètres des habitations environnantes, à partir de 2023.

Affirmation : « Le digestat n'a pas d'odeur. »
Faux ! Le digestat contient de l'azote minéral sous forme d'ammoniac. En raison du pH élevé du digestat, cet azote ammoniacal est facilement volatilisable. L'ammoniac est un gaz irritant, à forte odeur piquante et souvent désagréable. Lors des épandages, les pertes d'azote ammoniacal par volatilisation varient de 30 % à 100 %, suivant l'équipement d'application, les conditions météo, l'état du sol… Compte tenu de la teneur en azote ammoniacal du digestat, on estime prudemment les pertes par volatilisation à 17 tonnes par an (estimation basse), dans le cadre du plan d'épandage du projet de Saint-Julien-la-Genête.

Affirmation : « […] le maire de Saint-Julien, qui fait partie des associés : « Nous allons essayer de trouver des solutions. »
Attention ! L'obligation de prévention des conflits d'intérêts résulte de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013. Si le maire estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il doit prendre un arrêté mentionnant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas être tenu d'exercer ses compétences et désigner la personne chargée de le suppléer.

Pour une analyse approfondie de ce dossier, voir
https://noporch23.wordpress.com/methagenete

« Dans une société où l'on trouve normal d'être gouvernés par des fonctionnaires, au point que leurs échecs ou leurs fautes n'entraînent pas de conséquences qui soient en proportion, il est logique que ces employés qui sont devenus les maîtres se désintéressent des suites effectives de leurs actes. »

François Sureau, avocat.

« On avait raison ! »

En 2018, la préfecture de la Creuse expulsait bien en toute illégalité !

L'État, représenté alors par la préfète de la Creuse Magali Debatte, a été condamné à de multiples reprises pour les tentatives d'expulsion de demandeurs d'asile au cours de l'été 2018. De son côté l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) l'a également été en raison du refus d'accorder les allocations auxquelles ces demandeurs avaient droit. Une dernière confirmation vient d'en être donnée par un jugement en date d'avril dernier. Comme quoi, parfois, les tribunaux rappellent l'État à l'ordre. Explications.

Rappel des événements

Depuis 2014 et l'ouverture des premiers CADA (Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile) et autres centres d' « accueil » ou d'hébergement d'urgence sur la Montagne limousine, de nombreux habitants se sont mobilisés, dans un premier temps pour accueillir au mieux, en tissant des liens, donnant des cours de français, organisant des occasions de rencontres, puis, rapidement, pour faire face aux problématiques d'hébergement et de survie des personnes « à la rue » car déboutées de leurs demandes d'asile ou tout simplement non prises en charge durant leur parcours de demande d'asile. Ou encore pour les accompagner dans la défense de leurs droits trop souvent bafoués.

C'est ainsi qu'à l'automne 2017, à Faux-la-Montagne, sont arrivés et ont été hébergés par différentes familles plusieurs jeunes Soudanais, demandeurs d'asile sans allocation ni hébergement. Arrivés en France au printemps 2017, ces très jeunes hommes, âgés alors de 19 à 22 ans, ont fui le régime génocidaire du dictateur Omar Al Bachir, ses geôles et ses tortures ainsi que les exactions des milices à sa solde dans le Darfour, leur région d'origine.

La machine infernale de Dublin

Après l'enfer du parcours à-travers la Libye et des situations d'esclavage qu'ils y ont vécues, après l'épreuve terrifiante de la traversée de la Méditerranée, ils sont alors victimes de la machine infernale du règlement européen « de Dublin ». Cet accord de 2013 entre les différents pays européens prévoit que c'est le pays d'entrée en Europe qui est responsable du traitement des demandes d'asile. La géographie étant ce qu'elle est, cela revient à faire porter aux pays du sud de l'Europe, riverains de la Méditerranée (en clair la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal) l'essentiel de la charge de l'accueil pendant que les autres pays regardent ailleurs. L'obsession de chaque pays étant de ne surtout pas accueillir sur son territoire, s'instaure alors une partie de ping-pong dont les personnes en exil font les frais : la France renvoie ainsi les demandeurs d'asile parvenus sur son territoire vers l'Italie, qui à son tour leur ordonne de quitter son territoire et les renvoie illico vers la France.

Les textes n'imposent jamais à la France de renvoyer les demandeurs d'asile et lui donnent toujours la possibilité d'examiner leur demande

Lorsqu'ils arrivent à Faux la Montagne, ces jeunes demandeurs d'asile viennent d'avoir été renvoyés une première fois, par la préfecture de Haute-Vienne, en Italie, qui les a immédiatement chassés vers la France. À leur retour, ils ont pu faire enregistrer une nouvelle demande d'asile mais le droit à l'hébergement et à l'allocation de demandeur d'asile leur a été refusé par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Et ils sont à la merci d'une deuxième expulsion par la préfecture dont ils dépendent désormais, celle de la Creuse.

Clause discrétionnaire

Ces mesures, l'expulsion (le langage légal et administratif parle de « transfert » pour mieux masquer la violence des situations) comme le droit à l'hébergement ou à l'allocation, sont encadrées par des lois et règlements, internationaux comme nationaux. Mais les préfectures, ainsi que l'OFII, sont fréquemment hors des clous pour le respect de ces textes, profitant de l'ignorance et de l'isolement des personnes concernées.

Mai 1968

Parmi les personnes accueillies, une fait exception : par décision de bon sens, considérant les liens établis depuis le début de son séjour, sa volonté d'intégration, sa participation à la vie locale, son suivi assidu de cours de français et l'engagement d'habitants à lui offrir un contexte favorable, le préfet de Haute-Vienne d'alors, faisant application de la clause discrétionnaire prévue au règlement de « Dublin », lui a, quelques jours avant la date prévue pour son renvoi en Italie, accordé la possibilité de déposer sa demande d'asile en France et d'être pendant ce temps hébergé par des habitants de Faux la Montagne.
Car en effet, les textes n'imposent jamais à la France de renvoyer les demandeurs d'asile et lui donnent toujours la possibilité d'examiner leur demande.

Trois tentatives d'expulsion... illégales !

La préfecture de la Creuse aurait été bien inspirée de suivre cet exemple. Cela lui aurait évité une série de condamnations pour illégalité des mesures qu'elle a prises tout au long de l'année 2018. Cela lui aurait évité les fortes mobilisations d'habitants de l'été 2018, le recours désastreux à la violence par les forces de gendarmerie pour défendre des mesures illégales. Cela aurait évité au contribuable les dizaines de milliers d'euros dépensés pour les tentatives de renvoi, le recours disproportionné aux forces de l'ordre, les frais de justice et de condamnation à des dommages et intérêts. Surtout, cela aurait évité d'immenses traumatismes à ces jeunes en pleine reconstruction, ne demandant qu'à s'intégrer à la société dans laquelle ils avaient commencé à construire des liens. Enfin, cela aurait évité de saper auprès des jeunes Français devenus leurs amis le peu de confiance qu'ils pouvaient encore avoir dans les institutions républicaines.
Au lieu de cela, la préfecture de la Creuse a tenté à trois reprises d'expulser chacun de ces jeunes.

Tentative n° 1 : « le préfet de la Creuse a commis une erreur de droit »

La première tentative a eu lieu au mois de février 2018. Sans aucune prise en compte de l'engagement des habitants de Faux-la-Montagne et de leur maire, le préfet ordonnait un premier « transfert » en Italie avec assignation à résidence et pointage régulier à la gendarmerie. Le Tribunal Administratif de Limoges, immédiatement saisi avec l'assistance de Me Toulouse, avocat, prenait alors une décision qui évitera à la préfecture de se fourvoyer plus longtemps et de devoir faire face à une mobilisation citoyenne : par ordonnance du 20 février 2018, il décidait que « *le préfet de la Creuse n'a pas, avant d'ordonner le transfert […], procédé à un examen suffisamment circonstancié de la situation […] et a donc commis une erreur de droit* ». En conséquence, il annulait les arrêtés préfectoraux et condamnait la préfecture au paiement des frais d'avocat.

Tentative n°2 : « La préfète de la Creuse a commis une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat. »

Incapable de tirer les leçons de cette première décision, la préfecture a persisté. Arrivée en Creuse au printemps, la nouvelle préfète, Magali Debatte qui, tout au long de son séjour en Creuse s'est acharnée à expulser un maximum de personnes et s'est félicitée de faire « mieux » que les objectifs qui lui étaient assignés par le ministère, a tenté le renvoi d'une deuxième personne, cette fois assorti d'un placement en rétention. Une première convocation en gendarmerie de Royère, accompagnée d'une première mobilisation d'habitants, ne lui a pas permis d'envoyer le jeune en rétention, faute de places disponibles ! Une deuxième convocation en gendarmerie de Felletin deux semaines plus tard, malgré les multiples démarches entreprises entretemps par les habitants de Faux et leur maire auprès de la préfecture, donnait lieu à une forte mobilisation d'habitants tentant de s'opposer au transfert en Centre de Rétention Administrative et aboutissait au gazage général des habitants mobilisés, alors même que, selon l'interprétation de la préfecture, la France allait devenir deux jours plus tard responsable de l'examen de la demande d'asile. Traîné entravé hors de la gendarmerie, frappé par un des gendarmes, le jeune faisait l'objet d'une évacuation rocambolesque et douloureuse vers le CRA du Mesnil Amelot (Cf. IPNS n°65).
La préfète avait alors beau marteler qu'elle appliquait la loi et qu'il était « normal » que le jeune soit renvoyé, elle devait accepter, deux jours plus tard, sa libération par la Police aux Frontières au pied des pistes de Roissy. Et deux semaines plus tard, elle battait piteusement en retraite avant l'audience du 24 juillet 2018 au Tribunal Administratif de Limoges en décidant que l'examen de la demande d'asile relevait désormais de la France !
N'ayant plus lieu à statuer, le Tribunal ne pouvait alors se prononcer sur la légalité des mesures prises. Il l'a fait depuis,

Octobre 2018 - manifestation à Guéret « Pot de départ de Debatte et Maurel »

par décision du 25 mars 2021 faisant droit à une demande d'indemnisation effectuée par le jeune concerné assisté de son avocat, Me Malabre, en estimant que, dès le 26 mai 2018, la France était devenue responsable de la demande d'asile et que « *dès lors, en ne se reconnaissant pas responsable de l'examen de la demande d'asile […] à compter du 26 mai 2018 et, par suite, en prenant le 20 juin 2018 un arrêté prononçant le transfert du requérant aux autorités italiennes, en le convoquant le 9 juillet à la gendarmerie nationale de Felletin en vue de l'exécution de l'arrêté du 20 juin 2018, en ordonnant son placement en rétention […] et, enfin, en le déclarant en fuite, la préfète de la Creuse a commis une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat.* »
Ce même tribunal, le même jour, estimait à l'encontre de l'OFII que « *alors même que la nouvelle demande d'asile de l'intéressé n'a été enregistrée le 9 novembre 2017 qu'en procédure dite « Dublin »* », l'OFII avait « *commis une faute en refusant d'accorder les conditions matérielles d'accueil à compter de cette date.* » L'OFII était à son tour condamné à verser une indemnité du montant des allocations concernées, complétée par une indemnité au titre du « *préjudice moral et des troubles dans ses conditions d'existence* ».

Tentative n°3 : « Le préfet de la Creuse a commis une illégalité fautive »

N'ayant toujours tiré aucun enseignement, la préfète a tenté deux mois plus tard le renvoi d'une troisième personne, convoquée cette fois à la gendarmerie de Guéret. Même mobilisation de nombreux habitants venus s'opposer au transfert en rétention, même gazage par la gendarmerie, même position intransigeante de la préfète et d'Olivier Maurel, secrétaire général de la préfecture, se sentant obligés de se fendre d'un communiqué de presse comminatoire, indiquant qu'il n'y avait « *aucune raison de dispenser ce ressortissant soudanais* » de sa « *réadmission vers l'Italie* » « *seule compétente désormais* » et qu'un retour sur le territoire après transfert constituait désormais « *un délit puni de trois ans d'emprisonnement* ». Las, une fois encore, deux jours après son envoi en centre de rétention, la libération était ordonnée par le Juge des Libertés et de la Détention d'Evry et, deux semaines plus tard, le Tribunal Administratif de Limoges jugeait qu'il avait été porté « *une atteinte grave et manifestement illégale à son droit, constitutionnellement garanti, de solliciter le statut de réfugié* » et enjoignait à la préfète d'enregistrer sa demande d'asile en procédure normale dans un délai de huit jours.
Statuant en référé le 23 septembre 2020, le même tribunal accordait au jeune demandeur d'asile assisté lui aussi de Me Malabre, une provision sur indemnités tant à l'encontre de la Préfecture que de l'OFII.
Puis, le 3 février 2022, il se prononçait sur le fond et rappelait qu'en 2018 « *les autorités italiennes, confrontées à un afflux massif et sans précédent de demandeurs d'asile, se trouvaient en grande difficulté pour traiter ces demandes dans des conditions conformes à l'ensemble des garanties exigées par le respect du droit d'asile, situation qui était reconnue et déplorée par ces autorités elles-mêmes* » et que dans ces conditions, le jeune demandeur d'asile était « *fondé à soutenir qu'en ne procédant pas à l'enregistrement de ses demandes d'asile afin de lui permettre de saisir l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et en décidant son transfert aux autorités italiennes […]sans mettre en œuvre la clause discrétionnaire prévue par l'article 17 précité du règlement n° 604/2013 du 26 juin 2013, le préfet de la Creuse a commis une erreur manifeste d'appréciation de sa situation au regard des dispositions de cet article, commettant ainsi une illégalité fautive. Par voie de conséquence, la décision par laquelle le préfet de la Creuse l'a placé en rétention administrative le 17 septembre 2018 est illégale et cette illégalité est fautive et de nature à engager la responsabilité de l'Etat.* »

La loi... bafouée par l'État

Enfin, et tout récemment, par décision du 13 avril 2022, ce même tribunal décidait que c'était à tort que l'OFII avait refusé d'admettre le jeune demandeur d'asile au bénéfice des CMA (Conditions Matérielles d'Accueil) auxquelles il avait droit dès l'enregistrement de sa demande en mars 2018. Il lui reste encore à se prononcer sur le montant définitif de l'indemnisation due par l'OFII, décision qui devrait intervenir dans les prochains mois. Aucune de ces huit ordonnances du Tribunal Administratif, pourtant réputé pour rendre des décisions particulièrement peu favorables aux personnes exilées qui le saisissent, n'a fait l'objet d'un appel, ni de l'Etat, ni de l'OFII.
Ainsi il s'avère que la « loi », sans cesse invoquée dans ces affaires par la préfecture comme par l'OFII pour justifier des décisions inhumaines, a systématiquement été bafouée alors qu'elle était bien du côté des habitants mobilisés pour la défense des droits et des personnes exilées subissant l'acharnement cruel des représentants de l'Etat.
Depuis, ces personnes accueillies à Faux ont obtenu l'asile. Mais dans le même temps, combien d'autres, qui pouvaient y prétendre tout aussi légitimement, ont été empêchées de le faire, faute de bénéficier de connaissances et d'appuis dans la population et ainsi d'un accompagnement humain et juridique ?

Marc Bourgeois

Gaspillage financier

Petit chiffrage des expulsions orchestrées illégalement par les positions obtuses et illégales de la préfète de la Creuse et de son secrétaire général. Le rapport parlementaire présenté en juin 2019, piloté par Jean-Noël Barrot (MoDem) et Alexandre Holroyd (LREM) a chiffré le coût d'une expulsion à 13 800 € en moyenne ; nous avions pour notre part estimé que l'opération illégale du mois de septembre 2018 à Guéret avait coûté au bas mot, compte tenu des moyens mobilisés, 55 000 € au contribuable ; les décisions citées ont généré la condamnation de l'Etat et de l'OFII à verser au total 9 200 € d'honoraires aux avocats des demandeurs et 11 900 € (montant encore provisoire) d'indemnités. Qu'auraient produit les mêmes sommes d'argent investies dans l'accompagnement social, des cours de français et des formations qualifiantes, permettant un accès à l'autonomie ? Et que dire de la « haine de la France » qui aurait ainsi pu être générée si ces personnes n'avaient pas, à l'inverse, constaté la formidable solidarité de simples habitants ?

Eymoutiers : réquisition d'un immeuble vide depuis 6 ans

Le 9 avril 2022 au matin, quelques dizaines de personnes allaient du marché d'Eymoutiers au 29 rue de la République où un immeuble inoccupé depuis 6 ans appartenant à l'ODHAC (office HLM de la Haute-Vienne) avait été investi par l'association Montagne Accueil Solidarité pour y installer des personnes sans logement.

Les prémices

À l'automne 2014, nous manifestions afin d'obtenir un logement pour Maria et ses deux enfants déboutés du droit d'asile et contraints de quitter le CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) sans solution d'hébergement.
L'ouverture du CADA à Eymoutiers quelques mois plus tôt avait suscité un vaste élan de solidarité envers les résidents de la part de particuliers, des associations et des élus, tous désireux d'accueillir dignement ces nouveaux habitants. À l'été 2014 nous hébergions et accompagnions les premiers déboutés. Seule une minorité de demandeurs obtiennent l'asile (avec des taux très variables selon les nationalités). En effet, les critères d'obtention de l'asile sont très restrictifs et ne couvrent pas tous les cas où les personnes sont en danger. Souvent les personnes ont des difficultés à prouver ce qu'elles disent : les persécuteurs ne délivrent pas d'attestations de persécution ! Parfois, elles ont tout simplement du mal à raconter ce qui s'est passé. Se voir refuser l'asile ne signifie pas que l'on n'a pas de droit au séjour à un autre titre, mais il faut quand même quitter le CADA et c'est la fin de l'allocation de demandeur d'asile. C'est le règlement imposé par le ministère. Que deviennent alors les liens créés entre les gens : « Au revoir et merci pour la rencontre ; bon retour chez vous » ? Ou bien… C'est dans ce contexte que fin 2014, nous décidions de créer l'association Le Mas (Montagne Accueil Solidarité) officiellement créée début 2015.

92 personnes hébergées en 7 ans

Depuis 7 ans, Le Mas a assuré l'hébergement de 92 personnes (adultes et enfants) dans des appartements mis à disposition gratuitement par des particuliers, la paroisse et la mairie. Nous avons toujours trouvé une solution pour ne pas laisser des personnes à la rue mais cela a parfois tenu du miracle, de même que pour nos finances ! Le Mas a géré les déménagements, l'ameublement et l'entretien des logements (petits travaux), veillé à la scolarisation des enfants, payé les assurances et les fluides, les fournitures scolaires, assuré les covoiturages vers Limoges, prêté les sommes nécessaires au paiement des titres de séjour (à ce jour, parfois jusque 475 € par adulte). Nous avons un temps animé un groupe de parole au CADA. Pour nous financer nous avons organisé et participé à de nombreux événements festifs ou militants en fournissant des repas préparés conjointement par les bénévoles et des personnes étrangères, hébergées ou non, tout en médiatisant nos actions. Cela a aussi permis des rencontres entre hébergés et habitants.
Nous ne mettons pas de limite de temps à notre accueil tant que les personnes ne sont pas régularisées. Certaines sont parties tenter leur chance ailleurs. D'autres ont obtenu des titres de séjour, mais il a fallu du temps. Pour Maria ce fut 6 ans. Elles ont quitté l'association, travaillent et sont à ce jour parfaitement intégrées.

Manque chronique de logements

Le Mas compte aujourd'hui une vingtaine de bénévoles actifs et est soutenu par une centaine de sympathisants. L'association s'inscrit dans un vaste réseau créé au fil des années en Limousin autour des CADA de Peyrelevade et d'Eymoutiers, de l'HUDA (Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile) de Peyrat-le-Château et de diverses associations de soutien aux exilés. Nous avons établi des partenariats avec des acteurs multiples, associatifs, caritatifs, des élus, des mairies, des assistants sociaux de secteur, des enseignants, etc…
Fin 2021, au détour d'une rencontre interassociative sur le Plateau de Millevaches qui a réuni 80 personnes, nous avons fait le constat du manque chronique de solutions d'hébergement et de l'aberration d'interdiction de travailler pour les exilés.
Au fil des différentes réformes (3 depuis 2014) il est devenu de plus en difficile pour les étrangers d'obtenir des papiers. La réforme de 2016, qui a transféré le traitement des demandes de séjour pour soins du ministère de la Santé à celui de l'Intérieur, a considérablement réduit l'octroi de ces titres particulièrement pour celles et ceux qui souffrent de troubles post traumatiques (1). Même avec des promesses fermes d'embauche, y compris dans des métiers en manque de personnel, il est devenu impossible d'obtenir la régularisation nécessaire pour avoir le droit de travailler.
En 2021 nous avons perdu la jouissance de plusieurs logements que les propriétaires ont vendus ou reloués et à l'été 2021 nous avons même dû héberger sous tente et sous une pluie battante une famille de 9 personnes avec plusieurs jeunes enfants avant de trouver une solution...

Le squat

Durant l'hiver 2022 c'est une famille de 6 avec des enfants en bas âge qui est contrainte de quitter le CADA. Nous n'avions de solution d'hébergement que très temporaire. C'est alors que nous décidons d'occuper un immeuble vacant. Début avril 2022, une occasion fortuite nous permet de visiter un immeuble, propriété de l'ODHAC, 29 rue de la République à Eymoutiers. L'immeuble est vide depuis 6 ans. Il comporte 11 logements T1 et T2. Nous sommes surpris par son bon état et nous décidons de l'occuper le 6 avril.
Au départ de l'occupation, la mairie d'Eymoutiers nous a proposé une médiation avec l'ODHAC. De ce rendez-vous est ressorti une menace d'expulsion, mais la porte restait ouverte pour une possible convention (type commodat) entre l'ODHAC et notre association pour pérenniser l'utilisation du lieu et mettre les familles en sécurité. Nous nous engagerions à payer les fluides et les assurances, assurer le petit entretien et le gardiennage. Nous avons le soutien de la fondation Abbé Pierre.
Le 29 avril 2022, nous avons reçu l'assignation au tribunal en vue d'une expulsion. L'ODHAC a expliqué par voie de presse qu'il ne pouvait héberger des sans-papiers (2).
Fin mars 2022, le Conseil départemental avait annoncé dans son magazine "La Haute-Vienne terre d'accueil et de solidarité […] pourra mettre une trentaine de logements à disposition. L'ODHAC réserve de son côté des logements qui pourront accueillir une centaine de réfugiés"... ukrainiens. Ironie de l'histoire : la première famille que nous avions accompagnée en 2014 était ukrainienne !

Montagne Accueil Solidarité, Eymoutiers

(1) « Une personne sans titre de séjour sur six souffre de troubles de stress post-traumatique en France » : https://s.42l.fr/Post-trauma
(2) « L'Odhac 87 va demander l'expulsion des réfugiés qui occupent son immeuble vide depuis 6 ans à Eymoutiers », Le Populaire du 14 avril 2022.

Illégal ?

Depuis début avril, nous occupons un immeuble situé au 29 rue de la République, à Eymoutiers. Il s'agit d'un immeuble appartenant à l'ODHAC 87, un organisme public « à vocation sociale », laissé vacant depuis plus de six ans. Nous avons trouvé cet immeuble ouvert. Nous avons découvert, derrière ses portes, onze appartements en parfait état. Depuis, on nous oppose des questions liées au droit. Seulement deux jours après une première tentative de négociation, nous avons été assignés en justice par l'ODHAC.
Cette question du droit nous interroge. On peut invoquer toutes les lois que l'on veut, pour nous, la situation est simple. Des personnes, des familles, sont à la rue. En parallèle, ces appartements sont vides. Toute loi qui prétendrait que cela est normal est une loi injuste. Toute loi qui ferait passer les droits d'un organisme public « à vocation sociale » avant les droits de personnes ayant besoin d'un toit est une loi injuste. Tout organisme « à vocation sociale » qui laisserait onze logements vacants durant six ans alors que des personnes ont besoin d'un toit, échoue dans sa vocation sociale.
Cette question de la loi et de l'illégalité voudrait s'étendre jusqu'aux corps des personnes que nous avons mises à l'abri. Nous ne comprenons pas cette logique. Nous ne souhaitons pas la comprendre. Nous constatons seulement les conséquences de telles décisions pour les familles, pour les enfants, à qui la loi déclare « vous êtes illégaux ». Nous constatons seulement la violence et l'absurdité d'une institution qui dit « il a été décidé que vous n'existez plus ». Nous constatons seulement que la loi n'efface pas les corps, ni le besoin d'avoir un toit.
Ces appartements appartiennent à un opérateur public. Nous sommes le public. Nous habitons ici. Nous n'opérons pas depuis le confort de nos bureaux, ailleurs. Nous avons des valeurs, transmises par nos anciens. Elles sont simples. Nous refusons de laisser des personnes, quelles qu'elles soient, chez nous, sans toit. Nous ne discriminons pas dans notre démarche. Nous ne faisons du mal à personne. Nous n'occupons pas ce bâtiment pour les droits des uns contre ceux des autres. Nous disons « il y a des personnes dans le besoin, et de quoi subvenir à ce besoin. »
Les soutiens à un hébergement solidaire, dont l'Association Montagne Accueil Solidarité, le collectif « Chabatz d'entrar », le Syndicat de la Montagne Limousine.

©Ananda Joinet

Blaireau européen
Meles meles

Le mot « blaireau » fut synonyme, pour des générations entières d'hommes, de cette touffe de poils doux, faite avec la fourrure de l'animal, avec laquelle ils se savonnaient le visage chaque matin. L'argot des années 1980 traite de « blaireau » celui qui « flaire » avec méfiance le monde extérieur parce qu'il « ne sort jamais de son trou », et « blairer », en argot classique, vient de blaireau, celui qui a du nez et qui sait flairer.
Le blaireau est devenu la figure emblématique de notre journal depuis qu'un édile de Bujaleuf avait fait campagne pour rejoindre l'agglomération de Limoges, en refusant catégoriquement de rallier les « blaireaux du plateau » . Depuis ce sympathique animal nous accompagne tout au long de nos articles.

Le Blaireau européen a un corps massif et bas terminé par une queue courte, le tout porté par de fortes pattes antérieures munies de grandes griffes. Il mesure 65 à 80 cm de long pour 30 cm au garrot. Son pelage paraît gris avec une petite tête conique, blanche, ornée de deux larges raies noires couvrant les yeux du museau à la nuque. Ses oreilles sont noires, bordées de blanc. Sa gorge, son poitrail et ses pattes sont d'un noir intense. La longévité du blaireau est de 14 ans, mais près de 75 % d'entre eux n'atteignent pas les 5 ans dans la Nature.

Biologie et écologie

Les blaireaux sont des animaux sociaux qui vivent au sein de groupes territoriaux de taille variable. En France, ils sont le plus souvent constitués par paires ou par petits groupes de moins de 5 adultes. C'est aussi le cas en Limousin où les observations d'adultes ne mentionnent jamais plus de 2 à 4 individus matures à la fois par blaireautière. Crépusculaire et nocturne, le Blaireau européen se déplace toute l'année sur de faibles distances, inférieures à 2 km autour de la blaireautière. Cet omnivore généraliste spécialisé sur les lombrics et les Insectes possède tout de même une alimentation variable selon les disponibilités saisonnières. Le Blaireau européen consomme, selon les saisons, fruits, céréales, Amphibiens, petits Mammifères et parfois même des carcasses. L'hiver, période de faible disponibilité alimentaire, il n'hiberne pas mais rentre en léthargie et ses sorties sont réduites. Pendant cette période, une forte perte de poids (allant jusqu'à 10 kg) est observée.

Répartition

En France, il est présent sur tout le territoire métropolitain à l'exception de la Corse. Il est absent des secteurs très urbanisés et des fortes altitudes. Les mêmes observations sont faites à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, où il est présent sur l'ensemble de la région. En revanche l'abondance n'est pas homogène et semble dépendre des conditions d'accueil, plus favorables en milieux bocagers que sur les grandes zones agricoles. En Limousin, il est bien présent sur l'ensemble des trois départements. Seule la Creuse, dans sa partie nord-est, présente des lacunes dans sa répartition. Cela relève sans doute de secteurs sous-prospectés pour lesquels l'espèce n'est pas détectée et non pour lesquels elle serait absente.

Menaces

Le gazage des terriers, à l'origine d'une forte diminution des populations de blaireaux, fut abandonné dans les années 1970-1990. Cependant, l'espèce reste chassable en France, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, et dans certains pays d'Europe de l'Est.

Aucune étude d'envergure ne semble s'intéresser à l'écologie comme à la dynamique des populations de ce Mammifère en France. Cela est d'autant plus inquiétant que l'accroissement des pressions anthropiques et les changements globaux sont à l'origine de déclins locaux. L'espèce, comme beaucoup d'autres, est sensible à la destruction et à la fragmentation de son habitat. Cela s'observe notamment par les nombreux cas annuels de collisions routières qui concernent 328 données dans le présent atlas ou encore les empoisonnements en consommant des proies elles-mêmes intoxiquées par les pesticides tels que les rodenticides.

Le Blaireau européen est inscrit à l'Annexe III de la Convention de Berne (1979), par laquelle la France s'est engagée à prendre les "mesures législatives et réglementaires appropriées et nécessaires pour protéger les espèces de faune sauvage [énumérées dans l'annexe III]» (article 7). Ainsi, l'état Français a l'obligation de "maintenir l'existence de ces populations hors de danger» en évitant notamment la destruction des jeunes. Le déterrage de blaireaux est autorisé dans les trois départements du Limousin en chasse à courre (vénerie sous terre). Il se pratique de mi-septembre à mi-janvier et le préfet peut décider d'une réouverture à partir du 15 mai jusqu'à l'ouverture générale de la chasse. Cette période est régulièrement réouverte dans les trois départements du Limousin, dont le résultat est notamment la destruction de jeunes, pourtant interdite par le Code de l'Environnement. Aucune étude menée en Limousin ne recense avec précision les effectifs de l'espèce. Il est démontré que la traversée des routes, les observations opportunistes, le comptage des gueules ou le déterrage ne sont pas des méthodes fiables de comptage et ne peuvent, à ce titre, pas constituer un argument autorisant la destruction de l'animal. Dans le cas où l'espèce serait détruite en l'absence de données fiables comme c'est le cas en France et en Limousin, cela constitue une infraction aux lois françaises et européennes.
Ainsi, les pratiques de gestion autour de l'espèce vont à l'inverse des engagements pris par la France. La destruction des blaireaux peut engendrer de fortes baisses de population au niveau local, jusqu'à menacer son état de conservation. D'après l'OFB (ancien ONCFS), les prélèvements importants d'adultes peuvent d'ailleurs rapidement engendrer une diminution des effectifs d'une population. En effet, le cycle de vie lent du blaireau, associé à la forte mortalité des jeunes (50 à 70%), le rend vulnérable aux prélèvements. Dans ce contexte, la pertinence de chasser cette espèce non utilisée dans la consommation humaine questionne.

Texte extrait de l'*Atlas des Mammifères, Reptiles et Amphibiens du Limousin* du GMHL.

Élection présidentielle

La mythologie de la Montagne limou à l'examen des résultats du vote ?

Il suffit de regarder les cartes que nous publions ici pour repérer des taches qui semblent plus ou moins individualis celui-ci, puisque qu'il est déchiré entre un Ouest de gauche et un Est de droite. Nos politologues de service, Christi lectures cartographiées de cette élection. La première compare en particulier ces résultats avec les résultats nation cherche à identifier un « mythique » Plateau au sein de l'ancienne région Limousin. À partir de ces six cartes, il est tations complémentaires. À chacun de s'y essayer !

Se prêter à l'analyse des résultats électoraux de sa commune ou de son département est assez courant, surtout autour d'un verre. Après tout, quoi de plus fascinant que de voir exprimées clairement les opinions politiques des personnes qui nous entourent ? La vérité politique éclate parfois de manière douloureuse, parfois étonnante. Ce qui m'a donné envie de rédiger ce petit article, c'est qu'en tombant sur une simple représentation de carte couleur, j'ai vu une tache rouge (c'est-à-dire où Mélenchon est arrivé en tête du 1er tour) située à cheval entre les 3 départements de l'ancienne région Limousin et que cette tâche était visible même à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, même si ce n'est bien évidemment pas la seule. La Montagne limousine serait-elle une réalité électorale ?

Carte 1 : Les candidats arrivés en tête

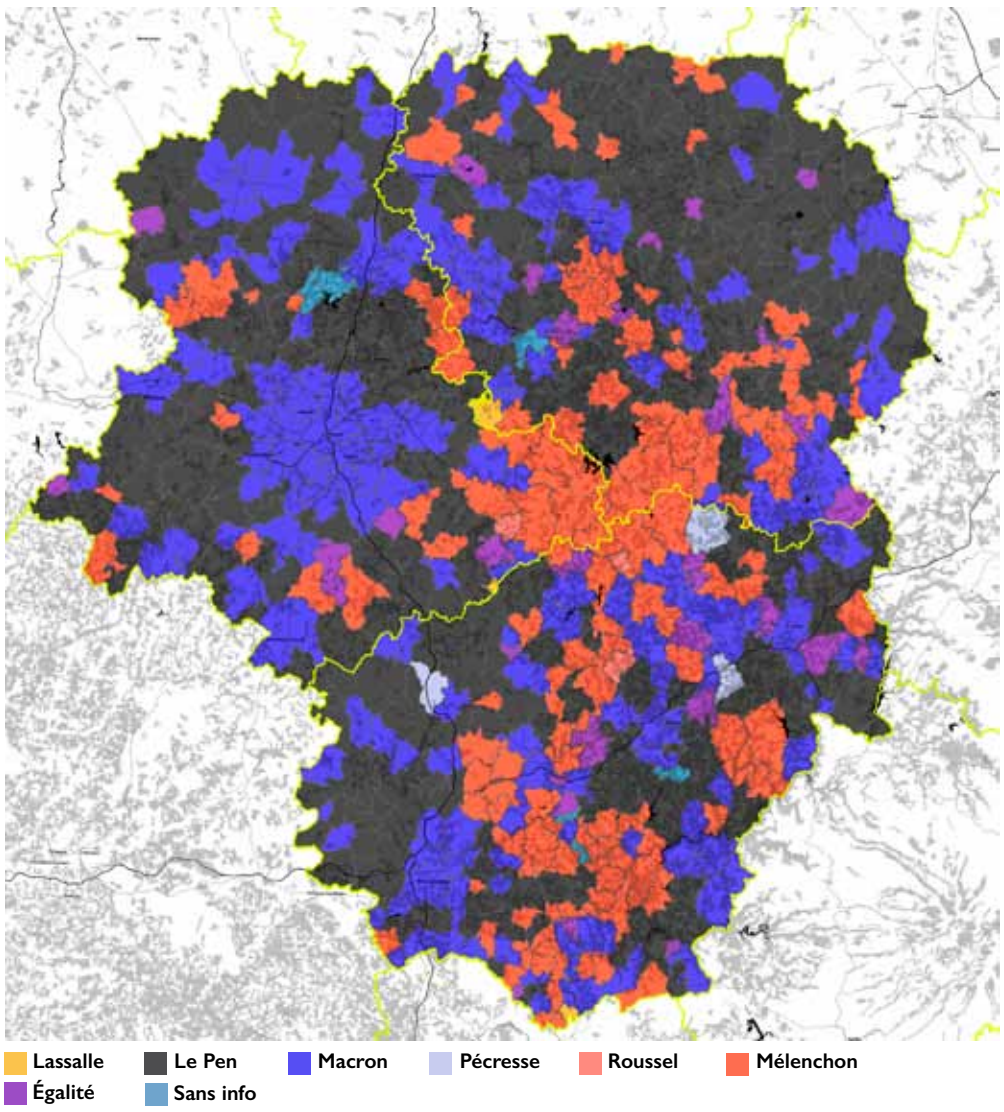

En Limousin, la concentration de bleu macroniste autour de l'agglomération de Limoges semble regarder en miroir une autre concentration rouge mélenchoniste bien établie plus à l'Est. Cette tache rouge, semble d'ailleurs s'étendre vers le Sud en direction de Viam et à l'Est vers Crocq. Est-ce ce fameux Plateau ou Montagne limousine ? Ça pourrait effectivement y ressembler, mais il y a des limites à ne prendre l'angle que du candidat arrivé en tête : cela ne dit pas qui est arrivé second et si l'écart était important. Si l'analyse à partir de ce seul résultat est assez simple à comprendre, elle n'en est pas moins réductrice. Alors jetons un œil plus avisé sur une carte illustrant la répartition du vote mélenchoniste.

Carte 2 : Carte des quintiles de Mélenchon

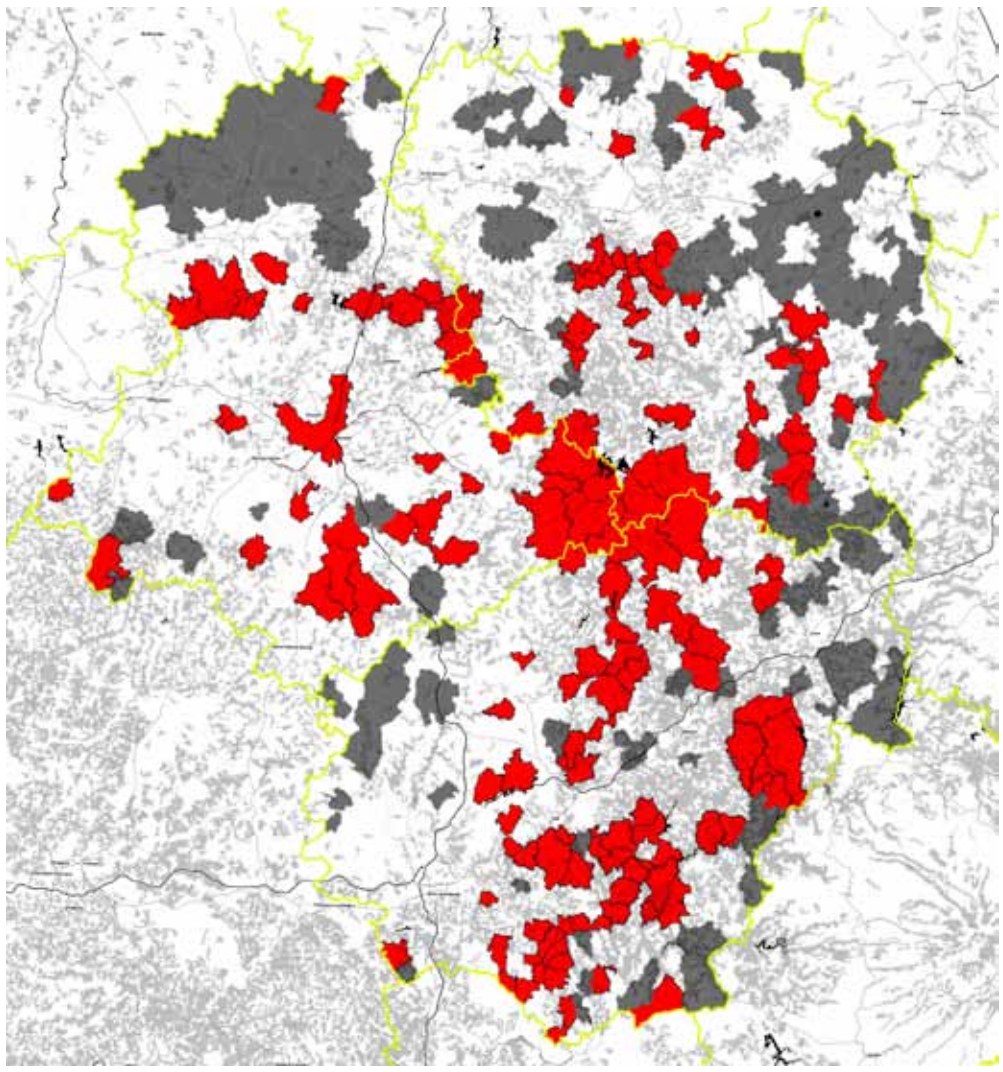

Les 142 communes ayant voté le moins pour J.L. Mélenchon
Les 147 communes ayant voté le plus pour J.L. Mélenchon

La carte 2, indique les communes qui appartiennent au quintile ayant voté le plus pour Mélenchon (vote supérieur à 18,7 %) et à l'inverse, en noir, les communes qui ont voté le moins pour ce dernier (vote inférieur à 11,8 %). Attention, il y a un biais de représentation puisqu'on ne prend en compte que le vote Mélenchon alors qu'il existe d'autres candidats de gauche. Ce type de carte a pour objectif de mettre en avant les communes « extrêmes » dans leur vote.
Il est intéressant de noter la disparition de la tache limougeaude qui, si elle a voté majoritairement pour Macron, n'a pas pour autant boudé complètement Mélenchon. Quant à la tache rouge, à l'Est, si elle se prête à un petit régime, elle est toujours présente. Serait-ce l'apparition d'un « cœur du Plateau » ?
Pour analyser autrement les résultats, abordons la question des deux finalistes par commune, autrement dit les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au 1er tour. Pour que la carte soit plus claire, il n'est pas fait de différence entre le 1er rang et le 2□ rang des binômes, c'est-à-dire qu'une commune qui a en 1er Le Pen et en 2e Mélenchon est rattachée à la même catégorie qu'une commune ayant votée en sens inverse.
S'en dégagent 3 binômes principaux :
Ceux qui ont voté comme au niveau national, avec en premier Macron ou le Pen, et vice-versa pour la seconde place. Pourrait-on dire des communes de droite ? Ceux qui ont voté dans les deux « extrêmes », entre Le Pen et Mélenchon : des endroits où le Gouvernement a été plus sanctionné ?
Ceux qui ont voté d'une manière plus « modérée », entre Macron et Mélenchon.
Le vote standard le plus à droite est celui qui s'est le plus exprimé dans les grandes villes : ce sont les péri-urbains qui ont voté pour Macron et Le Pen. Mais cette catégorie intègre aussi une partie des campagnes comme les Combrailles par exemple. Le cœur des villes lui, est plus variable d'une ville à l'autre.

usine résiste-t-elle

er le plateau de Millevaches, ou du moins deux parties de an Vaillant et Rémi N'guyen Van, nous proposent deux aux ainsi qu'avec ceux de l'élection de 2017. La seconde également possible de se livrer à de nombreuses interpré-

Si on s'intéresse au reste des territoires, on voit se dessiner des noyaux verts dits « modérés » entourés le plus souvent d'une couronne de rouge plus extrême mais surtout, au final, une certaine faiblesse du vote macroniste. On voit d'ailleurs se dessiner un Sud du Plateau plus clair et également une autre grande zone à proximité de Tulle.

Carte 3 : Analyse des deux candidats de tête

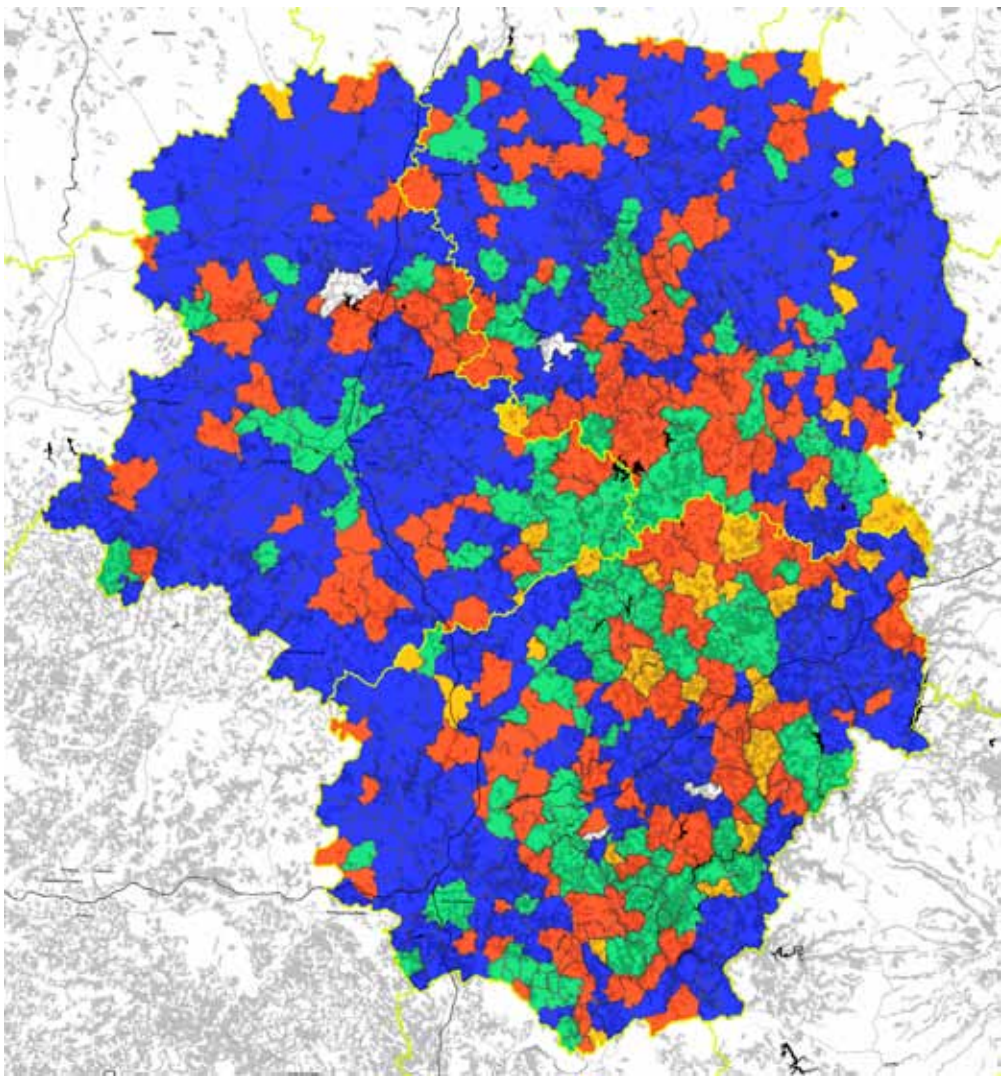

- Les communes ayant voté comme au niveau de la tendance nationale (binôme M. Le Pen + E. Macron)
- Les communes ayant possiblement sanctionné le gouvernement (binôme M. Le Pen + J.L. Mélenchon)
- Les communes ayant voté de manière plus modérée (binôme E. Macron + J.L. Mélenchon)
- Atypique (autres candidats en tête)
- Sans info

À l'échelle du Limousin, se dessinent peut-être des mouvements de fond de l'électorat entre deux ruralités différentes, l'une plus proche d'une tradition de gauche et l'autre plus proche du monde péri-urbain. En tout cas, sous l'angle du vote, se dessine bien un territoire particulier celui d'une Montagne limousine qui ne vote pas comme au niveau national. Mais il n'est pas le seul : émergent également le Sud guérétois, les zones autour d'Ambazac et de Blond, en Haute-Vienne, et une bonne partie du département de la Corrèze.

Rémi N'guyen Van
Cartes : Rémi N'guyen Van

2022 confirme les tendances de 2017 et 2012

Les résultats de l'élection présidentielle sur le Plateau peuvent satisfaire tous les commentateurs. Sciences Po dira qu'évidemment un territoire aussi rural est favorable aux « populistes » (mot-valise si commode pour désigner tout ce qui ne pense pas comme vous), situation confirmée par le meilleur score que la moyenne de Le Pen au second tour. Nos géographes limougeauds qui ont mis en lumière la « gentrification » du Plateau verront la confirmation de leur analyse dans le score de la gauche dans le quart nord-ouest du Plateau qu'ils avaient étudiés. Les archaïques qui croient qu'il existe encore une droite et une gauche verront la persistance de ce clivage à travers les bons scores de la gauche (aujourd'hui gauche de la gauche) à l'Ouest du Plateau et les bons scores de la droite (aujourd'hui extrême) à l'Est ; opposition quasi séculaire bien avant l'arrivée de « néos gentrificteurs» et du qualificatif de « populiste ».

« Élection piège à cons ». Cela n'a pas été l'avis des habitants du Plateau dont 77 % se sont exprimés au premier tour de l'élection présidentielle. 5 points de plus qu'au niveau national.

Par rapport aux résultats nationaux

L'ordre d'arrivée est différent : Mélenchon 22,4 %, Macron 20,9 %, Le Pen 20,5 %.
C'est surtout Macron qui fait 7 points de moins qu'au niveau national et Le Pen 2,6.
L'effet s'accentue pour les blocs : la gauche (Arthaud, Poutou, Roussel, Mélenchon, Hidalgo, Jadot) est à 34,6 %, plus 2,7 points par rapport au national (uniquement dû au relativement bon score du PC à 5,2%) ; l'extrême-droite (Dupont-Aignan, Le Pen, Zemmour) est à 27,6 %, moins 4,6 points ; rien ne peut être regroupé avec Macron. On peut donc parler d'une région plus à gauche que l'ensemble français. Mais pas de quoi pavoiser.
À noter la moins grande déroute de Pécresse avec 8,9 % (un reste de la Chiraquie corrézienne) et le score de 7,9 % de Lassalle difficile à analyser autrement que par la ruralité du Plateau et qui est probablement un vote très anti-Macron, de droite voire d'extrême-droite.

Par rapport à 2017

Mélenchon recule d'1 point, mais il y avait candidature commune FI-PC en 2017. Macron recule de 1,6 point. Le Pen progresse de 3,4 points.
Par blocs, la gauche progresse de 1,8 point, soit à peu près ce que perd Macron ; probablement le retour à gauche d'électeurs égarés en 2017. C'est à droite que les changements sont importants : Pécresse perd presque 10 points par rapport à Fillon ; la moitié au profit de Lassalle et la moitié au profit de l'extrême-droite.

Un Plateau Ouest très à gauche

Les changements importants du paysage politique français ne modifient guère les cartes électorales que l'on peut dresser du Plateau. Malgré la quasi-disparition du PS, l'Ouest du plateau reste très à gauche et la carte ressemble à s'y méprendre à celle de 2017 et même à celle de la gauche de la gauche de 2012 (fouillez dans votre collection d'IPNS soigneusement conservée).

Le vote à gauche

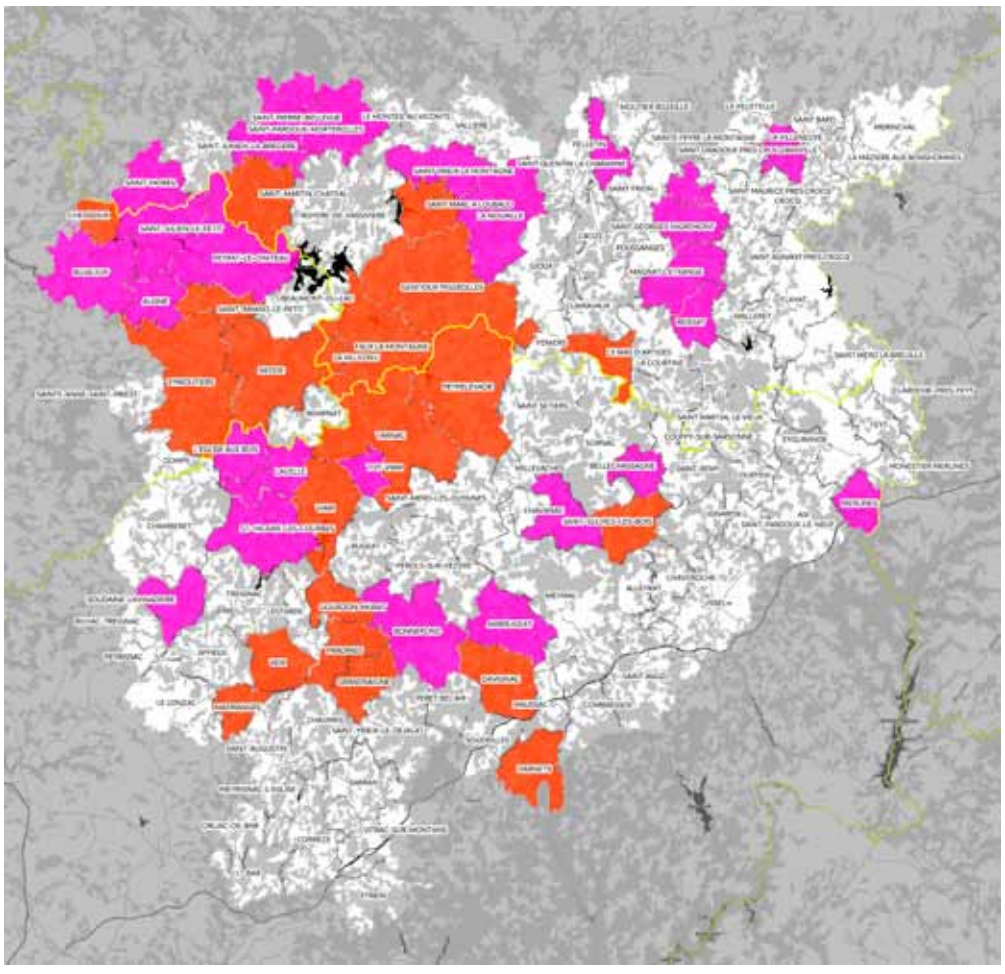

- Les communes ayant voté le plus à gauche (> 41%)
- Les communes ayant voté fortement à gauche (entre 36 et 41%)

Un Plateau Est et Nord très à droite

La très forte baisse de LR entraîne l'Est et le Nord du Plateau de la droite à l'extrême-droite. Là aussi la carte ressemble beaucoup à celles du FN de 2017 et de 2012. On avait déjà pu constater depuis 2002 que la lente progression du FN ne se faisait qu'au détriment de la droite : les « extrêmes » ne se rejoignent pas et les transferts se font essentiellement par proximité.
Les lecteurs attentifs remarqueront que certaines communes figurant sur la carte de la gauche se retrouvent également sur celle de l'extrême-droite (Bujaleuf, Saint-Moreil, Saint-Pardoux-Morterolle, Felletin, Gourdon-Murat, etc.).

Le vote à l'extrême droite

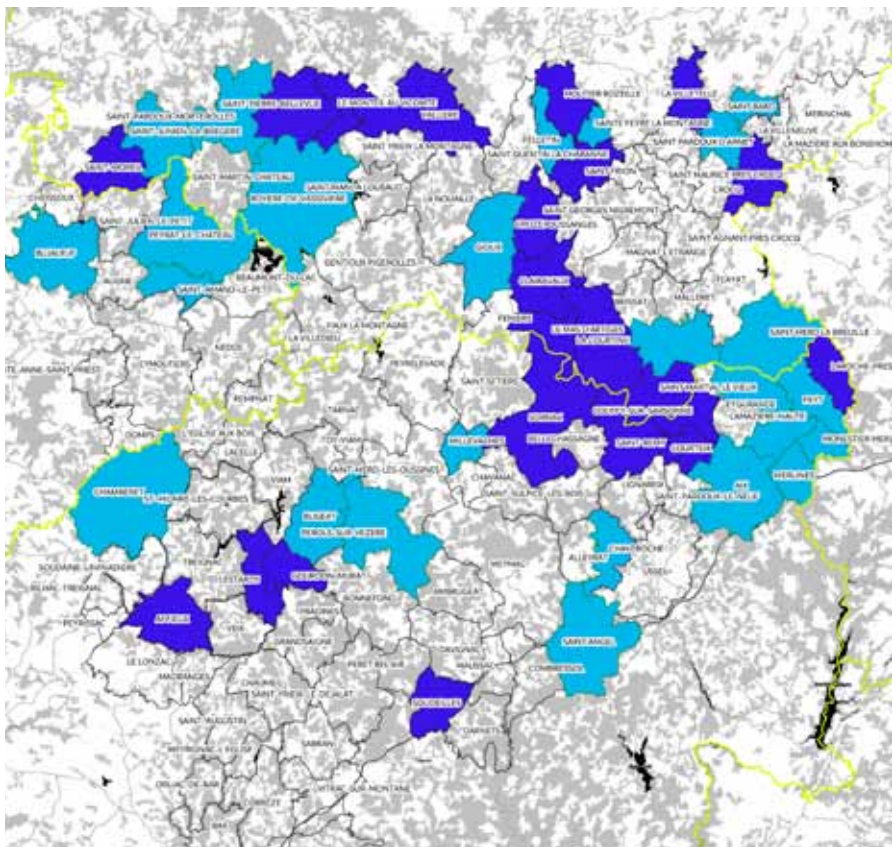

Les communes ayant voté le plus à l'extrême droite (> 33%)
Les communes ayant voté fortement à l'extrême droite (entre 29 et 33%)

Quant à Macron, les quelques bons scores obtenus ne dégagent pas une géographie spécifique.

Le vote Macron

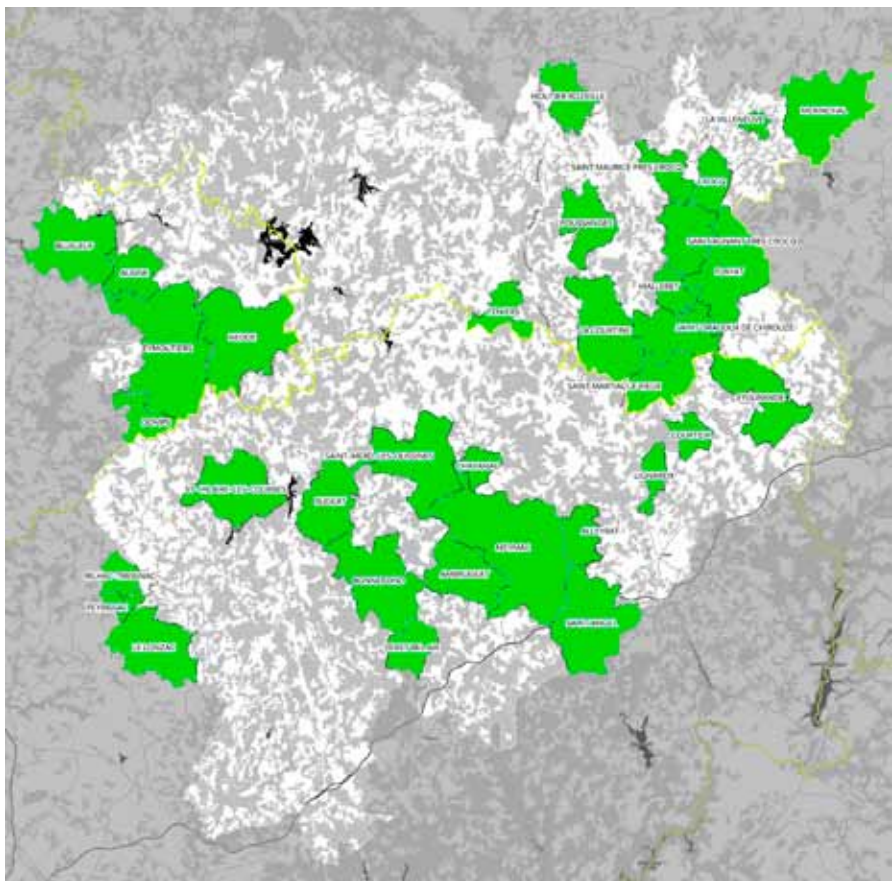

Les communes ayant voté à plus de 23% pour E. Macron

Au 2e tour

Les suffrages exprimés s'effondrent de 77 % à 64,4 %. Moins 12 points et demi. Deux fois plus qu'au niveau national où ils passent de 72 % à 66 %. Au final, Macron ne l'emporte que dans un rapport 55 %/45 % au second tour (58,5 %/41,5 % au niveau national). Parmi les électeurs qui n'avaient voté ni Macron ni extrême-droite au premier tour, 1 Sur 3 ne s'est pas exprimé au second, presque 1 sur 2 a voté Macron et presque 1 sur 5 a voté Le Pen. On est tenté de penser que l'électorat Lassalle, très anti-macroniste, qui représente presque 1 électeur sur 6 des ni Macron ni extrême-droite au 1er tour, explique une bonne partie de la progression de Le Pen au second. En 2017, une seule commune, Le-Monteil-au-Vicomte, avait donné la majorité à Le Pen au second tour. En 2022, c'est 34 communes dont la cartographie reproduit en modèle réduit la forte implantation de l'extrême-droite à l'Est et au Nord du Plateau constatée au premier tour.

Christian Vaillant

Quand *Marianne* invente le Plateau qui lui convient

Un article paru dans l'hebdomadaire *Marianne* intitulé « Plateau de Millevaches, chaudron d'ultras », fait une présentation dramatique de notre région où deux populations seraient quasiment en guerre l'une contre l'autre. Natacha Polony, rédactrice en chef de ce journal, parle de son côté d'« endroits où autrui ne pénètre pas », de « territoires perdus de la République », « de différences idéologiques [qui] deviennent des différences géographiques. » Diable !

Marianne n'en est pas à son premier essai. Il y a déjà deux ans, un article consacré à la Creuse et construit sur le seul témoignage de deux hôteliers d'Aubusson parlait du Plateau avec beaucoup de mépris et d'approximations. Il y était question de la « scierie anarchiste » Ambiance bois avec plein d'insinuations totalement infondées : « les mauvaises langues affirment que son modèle économique survit grâce aux subsides de généreux donateurs... » Répéter ce que disent les « mauvaises langues » sans même se renseigner davantage, ça c'est du journalisme... à la *Marianne* ! Le plateau de Millevaches y était présenté comme « une «réserve d'Indiens» écolo-libertaires » et le pays se voyait déjà affublé de l'épithète d' « ultra-gauche »...

Approximations

Dans l'article paru en mai 2022, les inexactitudes sont également là : ce n'est pas Bernard Leduc qui a accueilli les futurs repreneurs du Magasin général de Tarnac, mais Jean Plazanet. Pierre Charvot, conseiller municipal de cette même commune, s'appelle en réalité Pierre Chauvot. L'épicerie bar n'est plus celle de Julien Coupat (qui n'habite plus Tarnac depuis 7 ans...). Tarnac est qualifié de « ville » (humour parisien sans doute !). Mais là n'est pas la plus grave approximation. Celle-ci se trouve en toutes lettres dans le chapeau de l'article : « La cohabitation est difficile entre les habitants de longue date et les nouveaux venus ». Ah bon ? Pour appuyer cette affirmation rien de bien solide. Le journaliste se fait très gentiment éconduire au lac Chamet : « Je peux me balader, parler à d'autres gens ? » « Oui vous pouvez » ... Mais les méchants occupants du lieu ont l'outrecuidance de ne pas vouloir parler aux journalistes. Le reporter cite les débats autour de la forêt, comme si on ne pouvait plus débattre, même avec une certaine virulence ! L'auteur rappelle que deux engins forestiers ont été détruits à Saint-Pardoux-Morterolles et à Saint-Junien-la-Brégère, en attribuant implicitement la responsabilité de ces actes aux « nouveaux venus » - sans plus de preuve qu'en son temps faisait Dominique Simoneau, l'ancienne maire de Gentioux...
Enfin, pour paraître objectif, le journaliste rapporte quelques propos attribués au président du Parc naturel régional (« *Ils ont peu à peu infiltré les structures municipales jusqu'à apparaître menaçants* ») et à l'adjoint au maire de Tarnac : « *Tarnac c'est un nom qui est désormais connoté négativement et les médias ne s'intéressent qu'à ce qui ressort du conflit* » ; exactement ce que fait *Marianne* dans cet article superficiel agrémenté d'une photo choc d'un affrontement entre gendarmes et soutiens d'un Soudanais expulsé en 2018... en toute illégalité (voir notre article page 6).

Huile sur le feu

Chacun sait bien, qu'ici comme ailleurs, des frictions peuvent exister entre anciens et nouveaux habitants, comme il en existe du reste entre nouveaux et nouveaux et aussi entre anciens et anciens ! Mais qu'au demeurant, hormis quelques cas particulièrement tendus (à Gentioux sous le règne de Dominique Simoneau ou à Saint-Moreil aujourd'hui) la bienveillance est plutôt la règle. Habitants d'un même territoire, confrontés aux mêmes problèmes, la plupart des habitants et habitantes de la Montagne vivent en réalité en relative bonne harmonie. Monter en épingle quelques conflits, amalgamer des critiques légitimes avec quelques actes délictueux, transformer des crispations en un conflit général entre une catégorie de la population et une autre, est la manière que choisit *Marianne* pour faire de l'audimat et mettre de l'huile sur le feu... Que ses journalistes ne s'étonnent pas ensuite d'être reçus un peu froidement !

Marianne se place sous cette phrase de Camus : « Le goût de la vérité n'empêche pas de prendre parti ». Avec cet article ce serait plutôt : « Le goût de prendre parti n'empêche pas de prendre des libertés avec la vérité » ... Quant à la conclusion de l'article, elle peut s'appliquer telle quelle à *Marianne* : « Si vous pensez avoir compris quelque chose au plateau de Millevaches, c'est qu'on vous a mal expliqué. »

Michel Lulek

Philippe GADY, dessinateur

Philippe est un homme discret et modeste, qui est pourtant présent sur de nombreuses pages d'IPNS, des dessins surtout, et parfois quelques billets d'humeur. Considérant qu'il mérite d'être mieux connu de nos lecteurs, je l'ai « obligé » à répondre à quelques questions.

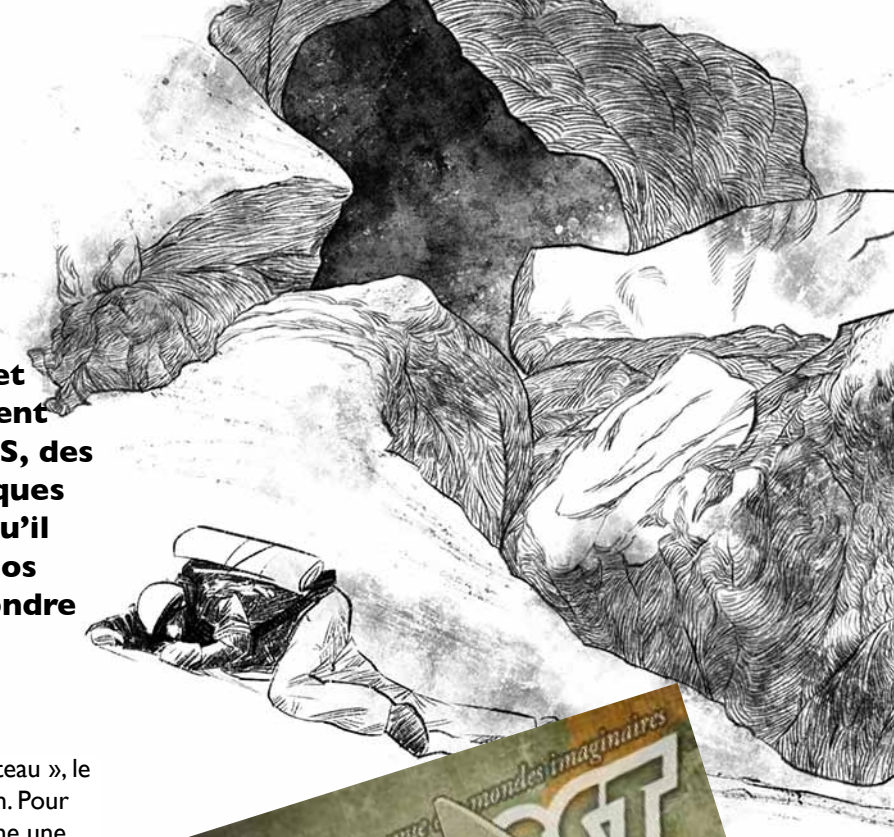

Du dessin à la peinture

La meilleure manière de présenter l'artiste est de lui laisser la parole : « Si j'en crois ce que j'entends de moi, lorsqu'on qualifie mon travail d'artiste, je serais un type qui croit en ses ressentis sans chercher à les qualifier, porté par des aspirations qui le dépassent. C'est de l'ordre du subtil, d'avantage que du pragmatisme. Que l'on maîtrise ou non une technique, je pense qu'être artiste repose sur une façon de voir et de participer au monde. Un balayeur, que j'ai moi-même été à Paris, peut devenir un véritable virtuose du balai. Pratiquer avec art, c'est pratiquer avec amour. Une des raisons qui me faisait aimer le dessin est que pendant ce temps-là, on me foutait la paix. J'ai eu de bonnes raisons depuis toujours d'avoir envie de m'extirper de ce monde que je qualifiais de fou. Dès que je me suis rendu compte qu'un crayon pouvait faire des trucs, je me suis mis à en faire. Je pourrais aujourd'hui appeler ça du gribouillage. Et puis ma grand-mère m'a appris à dessiner Laurel & Hardy, l'un gros qui souriait et l'autre maigrichon qui chialait ; j'étais scotché et en plus que ça me faisait marrer. Aujourd'hui, après avoir vu naître et pratiquer les techniques digitales, je reviens à mes plumes, crayons et aquarelles. J'ai beaucoup de plaisir à ne pas être le seul à revenir aux fondamentaux. Beaucoup de jeunes artistes excellent et nous en mettent plein la vue. Les techniques de gravures m'intéressent aussi beaucoup ces derniers temps. »

Une oeuvre multiforme et une philosophie (ou l'inverse)

« La bande dessinée m'a intéressé au début, mais quel boulot ! Quand je vois des potes y passer de 6 mois à un an, voire deux ans non-stop par album, cela me paraît incompatible avec certaines contraintes d'ordre matériel ; il aurait fallu que je cumule avec un gagne-pain. J'ai tenté, lors une brève période, l'animation, autre art narratif, en bossant sur le tableau, un film de Jean-François Laguionie. Mais pareil, quel boulot ! Niveau projets, je me focalise sur ce qui m'empêche justement d'en mener à bien. Je construis un hangar-atelier, non raccordé, au milieu d'un jardin qui me nourrira pour autant que j'aurai du plaisir à m'en occuper. Avant de poursuivre quoi que ce soit, il est important de faire le ménage et de bien s'installer. Plus de facture, plus de lien avec un quelconque réseau qui va me demander des comptes tous les quatre matins et m'imposer tout un tas de normes, ce qui m'obligerait à occuper mon temps à faire des boulots à la con payés 8 euros de l'heure pour payer mes factures mensuelles... S'adonner à l'art, vivre de l'art, c'est entrer dans un espace-temps totalement incompatible avec celui qu'on nous impose. Quand je serai dans mon cabanon, je ressortirai mes crayons. En attendant, je continue de répondre à des commandes pour me payer le reste de ce dont j'ai besoin pour quitter l'Internet et tout ce bazar. »

Le blaireau

Celui que vous connaissez tous pour le découvrir à chaque détour de page d'IPNS est devenu une sorte d'emblème du journal. Il est né d'une phrase méprisante d'un (ancien) élu local pour qui l'insulte était une arme facile. Depuis 2014, l'image s'est retournée contre ce petit seigneur féodal. Le blaireau qu'il évoquait était celui « du Plateau », le plouc, le personnage antipathique, borné et mesquin. Pour IPNS, l'animal est aujourd'hui incontournable, comme une mascotte. Michel Bernard - notre graphiste - est son père (voilà, c'est dit), Philippe n'a fait que l'enfanter, non sans douleur, croyez-le (« plus jamais ça » lâche-t-il). Comme tous les deux sont un brin joueurs, ils ont joué et le blaireau est né. Philippe se trouve « parfois un peu feignasse » : pour la petite histoire, Blaireau est la transformation d'un personnage imaginé en 1978 par Philippe avec lequel il « n'avait pas fait grand'chose ». À l'origine c'était une souris. De la souris, il ne reste finalement quasiment rien. Qu'il soit tracé par Michel Bernard, notre graphiste, qui eut l'idée de s'en saisir, ou par Philippe, le blaireau résume merveilleusement bien des situations, en quelques traits, par ses mimiques, ses attitudes, ses phrases. On attend les œuvres complètes avec impatience.

Philippe et IPNS

IPNS est une association dont tous les acteurs sont bénévoles. Le journal va fêter ses 20 ans et déjà pas mal de contributeurs y ont écrit, y sont passés, s'en sont éloignés de manière et pour des raisons diverses. Mais en fait, IPNS restera plutôt l'association de ses lecteurs (un certain nombre se manifestent régulièrement, souvent de façon sympathique mais pas toujours !). Philippe est une pièce maîtresse de ce château de cartes militant qu'est IPNS : « Je continuerai volontiers à participer à IPNS, mais d'avantage pour illustrer des fiches pratiques, plutôt que des articles politiques ou simplement d'opinion. J'avoue que ça me lasse un peu tout ça : les idéologies, la politique, que le boulanger soit cocu..., tous ces sujets dont on devrait se contenter de débattre, appuyé au comptoir d'un bar, en se payant des tournées jusqu'à plus d'heure ». Cela me fait penser à La Fontaine qui utilisait l'animal pour caricaturer les humains. Le blaireau, c'est un peu ça, non ? Les autres activités de Philippe restent généralement solitaires, et pas uniquement pour le plaisir (il dit ça pour les esprits mal placés). Philippe reconnaît ne pas avoir un caractère militant ou collectif, et « peut-être même pas très social (ble ?) quand j'y repense ». Sur les photos de colonie de vacances, il est toujours celui qui se cache derrière. Et ceci bien qu'ayant souvent rejoint des initiatives regroupant bon nombre de personnes. Cela vient sans doute du fait qu'il s'est toujours investi pour des projets communs, avant même de s'occuper de sa petite personne : « En vieillissant, je m'aperçois que ce serait bien si j'arrivais à avoir mon petit cabanon où je pourrais stocker mes nouilles sans que quelqu'un vienne me les briser, mes nouilles ». « Blaireau un jour, blaireau toujours » : ce sera le mot de la fin pour Philippe, et le nôtre aussi.

Michel Patinaud

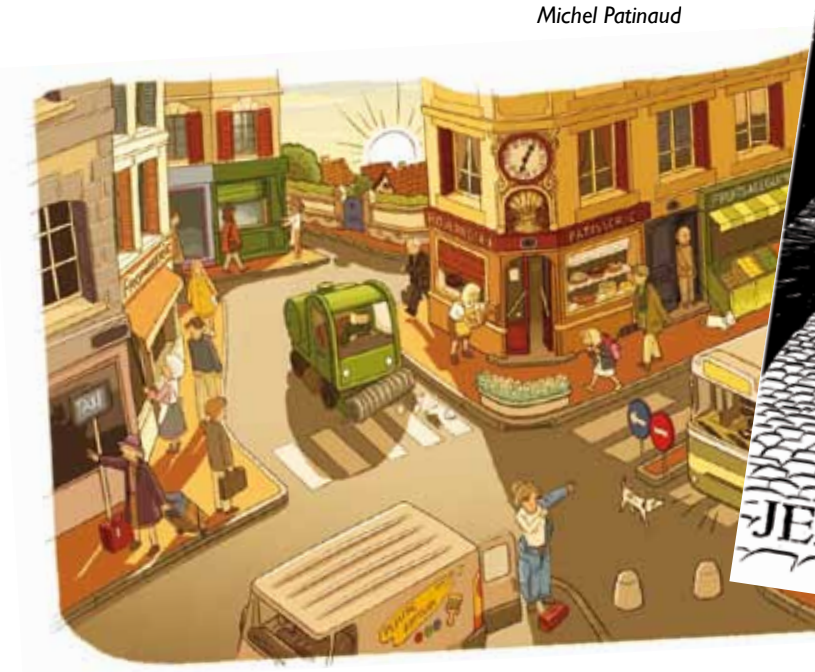

La Broussaille

lieu de décloisonnement et de ressourcement

Créativité et répit sont les deux dimensions fondatrices d'un projet original qui prend racine à Lagathe, hameau de Saint-Martin-Château. Ses créateurs, Léa Kalaora et Mitia Claisse, rejoints par une poignée de volontaires pour créer l'association La Broussaille, y installent un lieu de vie accueillant des artistes en résidence et des personnes porteuses d'un handicap ou en difficulté psychique.

En quittant la région parisienne, Léa et Mitia n'ont pas fait pour autant table rase de leurs expériences professionnelles en choisissant de s'implanter sur la Montagne limousine. Léa, anthropologue et psychologue clinicienne, exerçait en milieu carcéral. La voilà partageant son temps entre une activité libérale dans le quotidien de nos villages, un temps partiel à l'écoute des résidents d'un foyer occupationnel en Corrèze et un temps consacré à l'association. Mitia a dirigé pendant vingt-cinq ans l'agence qu'il a fondée en qualité de scénographe dans un cadre muséal. « J'avais besoin de prendre le large avec ce métier qui m'a passionné pendant de nombreuses années mais qui, à mon sens, perdait petit à petit son sens initial, la créativité au service d'un engagement ». Il se penche aujourd'hui sur les plans d'aménagements intérieurs et extérieurs des bâtiments et du terrain que le couple a acquis pour installer un projet ambitieux et novateur.

Un lieu à Lagathe, Saint-Martin-Château

Léa et Mitia ont choisi le plateau de Millevaches pour l'engagement citoyen et politique et l'accueil chaleureux de ses habitants, pour ses paysages, mais aussi parce qu'une tradition de réflexion sur le soin en dehors des institutions (mais non pas contre) y est présente depuis de nombreuses années et a donné lieu à certaines expériences pérennes, tel le groupe d'entraide dit aussi groupe « psypsy »(voir IPNS n°71).

Les Maisons de Lagathe, lieu où se dérouleront la majorité des activités de La Broussaille, seront un « cocon » rassurant les hôtes venus pour des séjours au calme en même temps qu'un espace bouillonnant de la créativité des artistes en résidence.

Dans les bâtiments, les travaux sont rondement menés et déjà cette double identité est palpable. Lagathe se situe à flanc de côteau, sur les bords du plateau, dans un creux de verdure à la fois intime et ouvert sur le grand paysage creusois vers l'Ouest. En entrant dans la maison principale, le visiteur trouve ses repères traditionnels. Une ancienne cheminée, une grande table massive et centrale. Et puis l'œil s'arrête sur des détails qui interrogent. Un piano dans la salle à manger ? On prévoit que les repas pourront être accompagnés de chants festifs ou qu'un hôte entonne des mélodies plus douces en fin de soirée. Deux escaliers ? Ils desservent deux étages de chambres qui peuvent recevoir jusqu'à onze personnes pour des séjours de durées

variables. Dans le salon, un canapé, des fauteuils, une bibliothèque et un écran qui peut être déplié pour des projections. La pièce vibre encore des récits de la première « résidence », celle de David et Martial venus d'Angoulême pour travailler à l'écriture d'une histoire à quatre mains.

De l'autre côté de la cour, un atelier dédié à l'entretien des bâtiments et du terrain. Ce dernier, un temps délaissé, demande un travail de longue haleine. Les différents plans y dessinent des circulations douces, des enclaves intimes, des petits amphithéâtres de verdure. L'eau est présente et rythme ces espaces : une grande mare, une fontaine d'eau de source. Les aménagements extérieurs seront conçus avec les résidents successifs de Lagathe dans le respect de l'équilibre et des ressources du milieu.

Un peu plus haut, une grange sur deux niveaux de plain-pied a été réaménagée. Le premier ouvre sur un atelier qui va très prochainement accueillir un four à céramique, le second est entièrement consacré à une vaste salle qu'on devine celle de la recherche et de la création dans le champ du spectacle vivant, des arts graphiques, de la musique.

Enfin, surplombant le hameau, permettant à ceux qui le souhaitent de se tenir un peu à l'écart, le four à pain est un gîte pouvant loger deux personnes.

Créativité et répit : la double identité du projet

Le projet de La Broussaille s'oriente selon une perspective à deux dimensions.

La créativité d'abord. Le nom, La Broussaille, est le symbole d'une effervescence désirée, en dehors des sentiers battus. Ce n'est pas un lieu de villégiature mais bien de recherche et d'expression. À l'ombre des futaies de l'art académique,

la végétation broussailleuse offre ses espaces moins exposés à une expression de vie foisonnante. C'est dans ces entrelacs qu'on trouve de belles mûres, des oiseaux farouches à notre bruit citadin, des fleurs qu'on ne peut pas cueillir tant elles sont protégées par des ronces. En ouvrant le gîte et les ateliers à des artistes « en résidence », les animateurs de La Broussaille proposent de créer les conditions favorables à l'expression individuelle et collective. Les hôtes y trouveront la sérénité nécessaire pour développer un projet graphique, plastique, corporel, théâtral… qui sera montré ou pas, selon les désirs de chacun.e.

La deuxième dimension du projet est celle de l'accueil de personnes en difficultés psychiques ou porteuses d'un handicap mental. Elles viendront seules ou en groupe, de leur propre initiative, dirigées par leur médecin traitant, suite à des discussions avec le groupe « psypsy » ou dans le cadre d'un séjour pris en charge par une institution, avec ou sans l'accompagnement qui les suit habituellement. La Broussaille ouvre une parenthèse privilégiée dans les aléas de la vie et dans le parcours de soins et un espace-temps différent pour les aidants. Elle est une maison où chacun.e prend part à l'organisation quotidienne, dans la mesure de ses possibilités, partage les espaces et les temps ordinaires ou s'isole si le besoin s'en fait sentir, participe à une balade dans le parc ou à un atelier sur un mode d'expression qui l'intéresse.

La Broussaille s'est donné pour objet de favoriser et d'accompagner les démarches créatives et les rencontres d'artistes, d'artisans, de personnes en souffrance psychique ou porteuses d'un handicap mental, y compris des artistes traversés par la question de la souffrance, qui peuvent ressentir le besoin d'un séjour de répit créatif pour poursuivre leur démarche artistique. En accueillant ces différentes personnes, La Broussaille cherche à renouveler le regard, à expérimenter de nouvelles façons de faire et à favoriser la réflexion.

Un tel projet nécessite un nombre important de partenaires. Se sont ainsi réunis physiquement à Lagathe des représentants d'institutions aux compétences variées. Ils ont marqué leur soutien à cette double identité du projet : culture, santé, jeunesse et cohésion sociale, secteur hospitalier et initiatives citoyennes en santé, développement économique et innovation sociale… et de toutes les couches du millefeuille de l'administration décentralisée de l'État, de la Région, du Département, de l'Intercommunalité et de la municipalité de Saint Martin-Château.

La rencontre, fil conducteur

Le fil conducteur de La Broussaille pour quelques années à venir, c'est la rencontre. « La rencontre est une notion qui s'est imposée dès nos premiers échanges, se rappelle un membre de l'association. C'est d'abord la rencontre avec le territoire proche, ses habitants, son milieu. C'est aussi notre propre rencontre en tant que membres du collectif fondateur. Soignants, philosophe, artistes, enseignantes, artisan, cadre d'éducation populaire, psychologue, danseuse… nous venons d'univers différents, avec des mots, des représentations, des expériences professionnelles ou citoyennes variées. Partager un projet dans ces conditions demande beaucoup d'écoute, de vigilance. Et ce n'est pas toujours évident de se projeter ensemble dans une expérience dont nous ne mesurons pas d'emblée tous les contours ». Car l'enjeu pour la vie à venir de La Broussaille se situe là : comment artistes et résidents en séjour de répit vont-ils se côtoyer, cohabiter, partager les moments en commun ? Comment se perçoivent-ils mutuellement ? La bienveillance que les animateurs du lieu jugent primordiale est-elle suffisante ? Tous les résidents feront-ils en sorte de se rendre disponibles à une rencontre avec les autres, en leur ouvrant par exemple leur atelier, en menant avec eux des activités communes ? Une autre, membre de l'association, explique : « Lorsque nous présentons les fondements de La Broussaille, nous disons de la rencontre qu'elle est une dimension essentielle du projet, avant laquelle il n'y a rien d'autre que des personnes de bonne volonté, dans un cadre favorable et bienveillant. Tout le reste sera ce que les femmes et les hommes en feront. Rien n'est institué préalablement. »

Les rapports à soi, à son environnement, aux autres et plus globalement au monde peuvent s'avérer difficiles pour chacun d'entre nous, pour des temps plus ou moins longs, engendrant des troubles plus ou moins profonds, visibles ou non, diagnostiqués ou pas. Sans prétendre être elle-même un lieu de soin, La Broussaille conçoit et organise ses séjours comme des espaces et des temps où il est possible à chacun - accueillants, accueillis, accompagnants, artistes en résidence ou membres de groupes invités pour développer des projets créatifs - de vivre sereinement la rencontre « pensée comme une redécouverte de l'environnement immédiat et du monde, l'occasion d'une ouverture, d'une disponibilité à l'autre, à la création et à l'imagination» poursuit Léa. C'est la raison d'être du lieu et des séjours qui y sont organisés, inspirés par une philosophie et des méthodes éprouvées depuis plus de soixante-dix ans par les tenants de la psychothérapie institutionnelle.

La philosophie et les pratiques porteuses du projet

Lorsque François Tosquelles - l'un des fondateurs de la psychothérapie institutionnelle - arrive à Saint-Alban-sur-Limagnole en 1940, il ouvre les portes de l'asile, pousse les patients en dehors des murs en les invitant à aller aux champs, au village. C'est également une forme de décloisonnement que propose La Broussaille. Décloisonner les gens, les milieux, les statuts, les préjugés. Questionner la liberté de faire ou ne pas faire, de dire ou ne pas dire, d'essayer, d'expérimenter.

Léa et Mitia ont visité des structures semblables à celle qu'ils veulent animer. Ils ont fait un tour en France et en Belgique et sont revenus en Creuse les yeux pétillants d'intérêt pour l'inventivité, l'attention portée aux autres et à l'environnement de chacun, les gestes observés à l'ESAT la Bulle bleue de Montpellier, au Cercle des oiseaux à Riez dans les Alpes de Haute-Provence, au 3bisF d'Aix-en-Provence, à La Source à Annonay. Et aussi en Belgique où il existe une longue tradition d'ateliers de pratiques artistiques au sein d'institutions médico-sociales et sanitaires. Des artistes travaillent à temps partiel dans des institutions où ils animent des ateliers fréquentés par des résidents et patients durant de nombreuses années.

Expositions, concerts, livres sortent de ces ateliers et voyagent à travers le monde. Toutes ces expériences se situent de près ou de loin dans une dynamique où le soin et la créativité sont intimement liés. Dans ces lieux, l'activité artistique n'est pas, comme dans de nombreuses démarches plus connues, une activité de loisirs, un prétexte socio-éducatif ou socio-culturel, une activité à des fins occupationnelles ou d'art-thérapie.

Les animateurs de La Broussaille ne portent aucun jugement négatif sur ces domaines, mais il s'agit ici d'une autre dimension, complémentaire à celles-là. Ils soutiennent que les pratiques créatrices ont des effets positifs sur la construction, l'émancipation, le bien-être et l'insertion des sujets dans la société. Léa poursuit : « on pourrait dire de la créativité comme de la rencontre qu'elle permet de recomposer, de réarticuler, de recréer des possibilités, de penser et d'être au monde ».

Ces expériences ont également en commun de n'être pas menées dans l'espace fermé d'un service de psychiatrie par exemple. Décloisonner c'est aussi affirmer que le thérapeutique – dans son sens étymologique de « prendre soin » - n'est pas et ne doit pas être cloisonné dans l'enceinte de l'hôpital et qu'il n'est pas réservé à des soignants. En ce sens, La Broussaille s'intéresse à tout ce qui se développe en dehors de l'hôpital : le groupe « psypsy », les groupes d'entraide mutuelle, le réseau des entendeurs de voix, le dialogue ouvert, les mouvements liés à l'antipsychiatrie, etc... Ces expériences sont ouvertes, en lien perméable avec le territoire dans lequel elles sont implantées, elles assurent une communication fréquente et réciproque avec ses habitants.

C'est dans le sillon de ces différentes expériences, locales ou plus lointaines que se situe La Broussaille. Léa et Mitia venaient chercher une mise en cohérence de leurs activités professionnelles et de leurs aspirations citoyennes. Les voilà insérés parmi les acteurs de la dynamique sociale de leur territoire.

François Hannoyer

Pour contacter La Broussaille : leakalaora@gmail.com

Qu'est-ce qu'une résidence d'artiste ?

Le ministère de la Culture répond : « Une résidence est un lieu qui accueille un ou plusieurs artistes pour un travail de recherche ou de création, sans qu'il n'y ait d'obligation de résultat. La création sera facilitée grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et de création, des moyens financiers, techniques et humains. Sur le terrain, cet idéal est très souvent bousculé et les conditions de résidences sont multiples, différentes et inégales quant à l'aide et au soutien apportés aux artistes dans ce cadre ».

Jean-François Millet. L'été, le batteurs de sarrasin 1868-74

Il était une fois… la culture du sarrasin dans la Montagne limousine

Bien adapté aux sols acides, ou « incomplets », notamment du Plateau de Millevaches, le sarrasin l'est aussi au climat tempéré à forte influence océanique (doux et humide). Sa farine a longtemps servi à cuire « le pain des pauvres ». Après la première moitié du XXe siècle, cette culture a failli disparaître.

Un rapide historique

À la fin du XIXe siècle, la Haute-Vienne produisait 35 745 hectolitres de sarrasin (1 hl = 1 quintal / 10 hl = 1 tonne), soit 20 % du total céréalier départemental (175 100 hl). Ce pourcentage devait être sensiblement identique pour la Creuse, mais un peu plus élevé pour le Plateau de Millevaches. La culture du sarrasin, ou « blé noir », était la troisième en quantité, loin derrière le seigle (68 400 hl) et le froment (49 875 hl). Environ 2 000 hectares lui étaient consacrés. Depuis cette époque, le sarrasin n'a cessé de décliner, les surfaces consacrées étant divisées par 20 en un siècle. Cette céréale (ou plutôt pseudo-céréale, car sans gluten) avait pratiquement disparu après les années 1960, hormis en Bretagne. Aujourd'hui, on ne publie même plus de chiffres, on classe le sarrasin dans « autres ». En 2020, il représentait moins de 1 % de la production française. Cependant, depuis quelques années, il connaît un nouvel et rapide essor. Pour un aperçu, lire et écouter le reportage de France Bleu Creuse (1) et lire page 17.

Une céréale des terres pauvres

C'est une plante délicate qui craint les gelées tardives au printemps, les fortes chaleurs en été et les longues sécheresses. Dans l'assolement, on cultivait plus fréquemment le sarrasin après une autre céréale, froment ou seigle. Cependant, une autre qualité était appréciée : elle convenait très bien comme première culture, après un défrichage ou un labour de prairie naturelle.
Son système radiculaire peu développé nécessitant un sous-sol riche en azote et potasse, les amendements calcaires et les fumures phosphatées étaient donc spécialement recommandés dans notre région granitique.
Semé de mi-mai à mi-juin, dans un sol très ameubli, soit à la volée, soit en lignes, il germait et végétait rapidement.
En Limousin, on pouvait commencer à le récolter en septembre, quand les graines mûres étaient les plus nombreuses, la floraison s'étalant sur une période plus longue que pour les autres céréales. On choisissait donc le moment où les tiges deviennent rougeâtres et où les grains, devenus bruns, se laissent couper aisément par l'ongle.
On préférait ne pas moissonner pendant les heures les plus chaudes de la journée pour éviter une chute trop importante des grains. Les tiges et les feuilles (encore vertes pour la plupart), longues à sécher, étaient liées en petites gerbes appelées javelles, dressées en faisceaux. Après quelques jours de séchage en plein air, elles étaient liées en gerbes, puis engrangées.

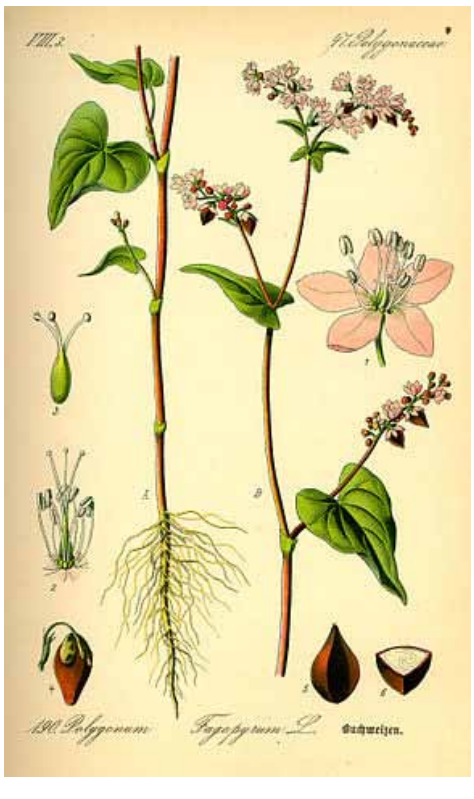
Fagopyrum esculentum, sarrasin commun

Évolution technique du moissonnage

D'abord coupé à la faux, le « blé noir », fut – le progrès aidant – moissonné à la machine. Dans la région, on utilisait fréquemment une faucheuse, avec une adaptation autorisant la coupe des céréales. Cette adaptation consistait principalement en l'adjonction d'un « râteau » pour empêcher que les tiges de sarrasin, une fois coupées, ne tombent à terre. Au contraire, elles pouvaient ainsi être récupérées pour confectionner les javelles. Ces techniques permettaient une économie importante en main d'oeuvre : une personne assise sur la machine confectionnait les javelles, une autre écartait ces dernières du passage suivant de l'attelage, enfin un conducteur, soit d'un tracteur (engin longtemps très rare dans notre région), soit d'un attelage.
Postérieurement à cette adaptation, on utilisa des moissonneuses-javeleuses, puis des moissonneuses-lieuses. Le progrès était en marche, mais il avait un prix. Aussi, dans une région pauvre comme la nôtre, il semble qu'on ait privilégié encore quelques temps des emplois plus économiques : faucheuse adaptée pour la moisson (Cf. dessin) et attelages de vaches ou bœufs limousins, plutôt que le tracteur agricole. Ces engins possédaient deux roues, dont une – motrice – actionnait le système de coupe. Une scie composée de petites lames triangulaires rivées sur une tringle plate se déplaçait dans le porte-lame. Chaque extrémité de ce dernier se terminait par des sabots séparateurs qui guidaient les tiges des céréales à l'intérieur de la moissonneuse. Il existait aussi un système permettant de régler la hauteur de coupe.

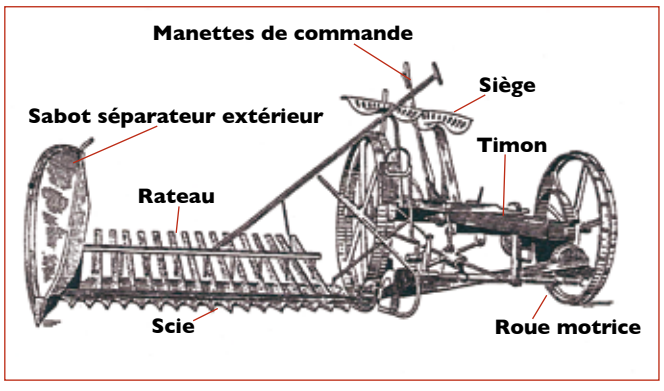

Le battage et la farine

Immédiatement après la récolte avait lieu le battage. Une fois les gerbes de blé noir rentrées, on battait au fléau ou à la machine. Les grains étaient disposés ensuite en couches très minces dans le grenier et remués fréquemment à la pelle pour achever leur séchage. Ces grains étaient sensiblement aussi nutritifs que ceux du froment. On les destinait à la consommation humaine, mais on les donnait aussi aux chevaux, bovins et porcs, en faible quantité cependant. La farine de blé noir servait – encore aujourd'hui – à fabriquer les fameux galetous limousins, mais aussi des bouillies qui devaient vraisemblablement « tenir au corps ». La paille de sarrasin ne servait guère qu'à la litière des bêtes à l'étable.

Petit hommage à une commune creusoise, Auriat

Sur une vieille carte postale, on peut découvrir une illustration parfaite des lignes précédentes. On peut y distinguer nettement la faucheuse-moissonneuse, un attelage de vaches limousines, le travailleur assis sur le siège de la machine et un autre personnage s'occupant des javelles tombées au sol. Il s'agissait d'éviter que l'engin ne roule sur les épis lors de son prochain passage. Le conducteur de l'attelage tient « l'agulha », un long bâton permettant de conduire les bêtes.

La photographie a été prise entre le bourg d'Auriat et le village de la Baconaille, à peu près en face de celui de La Vallade. La colline que l'on voit derrière l'église est le Puy d'Auriat. Evidemment, aujourd'hui, même s'il demeure encore quelques prairies, la plus grande partie du paysage est boisée de résineux. Le plus étonnant, quand on considère l'âge vénérable de ce cliché, qu'on peut dater avec quasi certitude des années 1930, est que nous avons réussi à identifier le conducteur de l'attelage. Il devait s'agir de Jean-Baptiste Jacquet, né le 12 juillet 1891 à Auriat, au village du Menudier, où son père Louis exerçait la profession de cultivateur, comme on disait alors. Jean-Baptiste vivait alors au village de La Vallade. Il est décédé en 1969 au Châtenet-en-Dognon.
Qui va aujourd'hui à Auriat aurait du mal à imaginer que ces villages ont été longtemps entourés de terres cultivées, sur lesquelles naissaient, vivaient et travaillaient de nombreux Limousins.

Jean-François Renon
Auriat

Cet article a déjà été publié dans une revue d'histoire locale, Mémoire d'Ici, n° 7, mai 2003.
Il a été écrit grâce aux souvenirs de M. et Mme René Chambon, aux schémas du Larousse agricole de 1921, et aux données de Géographie de la Haute-Vienne d'Adolphe Joanne (Hachette, 1899).
(1) https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/creuse-la-culture-du-sarrasin-fait-son-retour-1568279269

Des grains de sarrasin aux produits finis

une filière locale renaît (petit-à-petit)

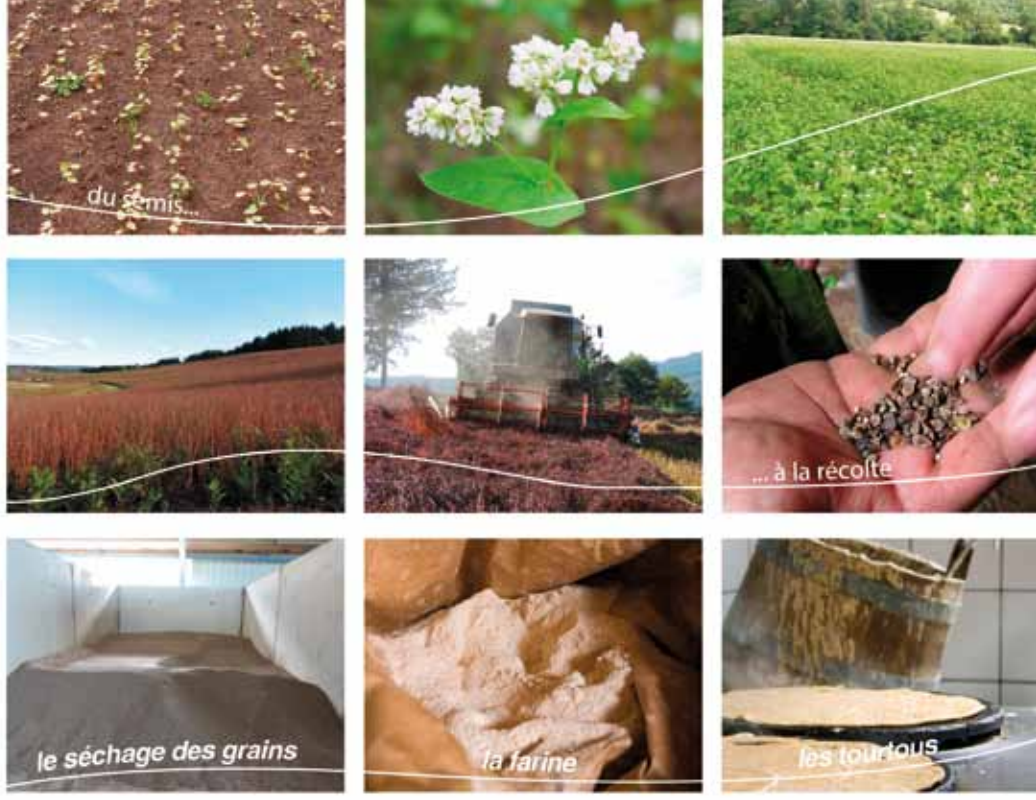

Après avoir été quasiment abandonnée au milieu du XXe siècle, la culture du blé noir effectue ces dernières années son retour sur la Montagne limousine. La plante et les grains ne manquent effectivement pas d'intérêts pour, entre autres, les abeilles, les agriculteurs, les artisans-crêpiers-pâtissiers-brasseurs, les mangeurs. Une filière locale se (re)dessine doucement… avant une accélération probable. En ce printemps 2022, petit tour d'horizon (non exhaustif).

Les agriculteur.trice.s ressèment du sarrasin (surtout en bio)

Sur la Montagne limousine les semis s'effectuent classiquement de mi-mai à mi-juin, et ce que l'on constate c'est que les surfaces, encore modestes, augmentent. Il faut dire qu'on part de loin : quelques dizaines d'hectares à partir des années 1950 en Limousin… sans commune mesure avec le pic de 80 000 ha au XIXe siècle (L'agriculture limousine des origines au milieu du XXe siècle, Roger Pouget, 2008). Une précision avant de rentrer dans des chiffres plus actuels : ceux-ci restent difficiles à trouver pour cette culture encore assez confidentielle, non prise en compte en tant que telle par les statistiques nationales. Et les chiffres qu'on trouve peuvent être très différents d'une source à l'autre, en particulier sur les quantités récoltées et importées. En gros, pour l'alimentation humaine la production en France satisferait au mieux 50 % de la consommation. Pour avoir une idée assez juste et précise de l'évolution des surfaces, on peut se caler sur le Registre Parcellaire Graphique, une base de données géographiques (diffusée par l'IGN) servant de référence à l'instruction des aides de la Politique Agricole Commune. Ainsi, on dénombrait en Limousin 3 254 hectares de sarrasin en 2016, et 112 hectares de plus en 2020. Et sur la Montagne Limousine ? Comme approche, les données des 124 communes du PNR de Millevaches indiquent qu'on comptait (seulement) 243 hectares de sarrasin en 2016 sur 31 fermes. Une particularité : cette surface augmente plus vite que dans le reste du Limousin : 72 hectares de plus en 2020 avec 12 fermes supplémentaires, et nul doute que c'est inférieur aux prévisions de semis 2022. Le territoire se distingue aussi par la proportion cultivée en bio : 71 % en 2020 ! Ce sarrasin apparaît très majoritairement destiné à l'alimentation humaine.

La plante a effectivement des atouts d'actualité (beaucoup)

La culture est parfaitement adaptée aux sols pauvres et acides du territoire : elle mobilise peu les éléments fertilisants et est ainsi peu exigeante en azote (et même sensible à son excès qui provoque la verse). Elle possède des propriétés agronomiques à redécouvrir et à promouvoir. Son caractère « nettoyant » vis-à-vis des adventices, son cycle rapide (100 à 120 jours), l'absence de ravageurs et maladies en font une bonne « tête de rotation ». En système herbager, le blé noir (autre nom du sarrasin) est généralement cultivé derrière une prairie à renouveler ou une friche pour une mise en culture. Ses propriétés mellifères et sa floraison tardive constituent une ressource de nectar et de pollen attirante pour les abeilles et autres pollinisateurs. Peu exigeante en temps de travail, avec peu de charges et une valorisation intéressante surtout en bio pour l'alimentation humaine, la culture a donc aussi un vrai intérêt économique et est une piste intéressante de diversification au sein des fermes.

Des essais en plein champ

Le blé noir a beau être adapté aux sols du Plateau, il conserve quand même ses « exigences ». Ainsi, la plante est sensible au gel en début de cycle, sa floraison longue et échelonnée a pour conséquence une maturité des grains peu homogène qui complique le choix de la date de moisson d'autant plus que celle-ci est tardive et qu'il faut composer avec les pluies possibles.

Autre singularité, la capacité du « sarrasin de Tartarie », la variété historiquement présente sur le Plateau, à réapparaître et à jouer les « trouble-fête ». Effectivement, les grains de cette variété fourragère ne figurent pas parmi les attentes des acheteurs professionnels pour l'alimentation humaine.

La variété la plus prisée, donc la plus cultivée y compris sur le territoire ces dernières années, est « La harpe », une variété à petits grains (il existe des variétés dites « à gros grains ») qui est d'ailleurs la variété exclusive de « La farine de blé noir de Bretagne IGP ». Toutefois, sur le Plateau la variété rustique « Petit gris » séduit de plus en plus ; elle est par exemple utilisée (non maltée) pour les 2 bières à base de sarrasin du Plateau de la « Brasserie des Anges ».

Bref, ces éléments ont amené un groupe d'une dizaine de producteurs de blé noir en bio sur la Montagne limousine a travaillé sur les modalités de culture depuis 2016. Avec l'appui de différents partenaires (Parc, Creuse Grand Sud, Fédération des Civam en Limousin, Chambres d'agriculture 19 et 23), ont été organisés des temps d'échanges sur les parcelles, du suivi de parcelles, une fiche itinéraire cultural, des commandes groupées de semences. Des essais en plein champ ont également été conduits : 4 modalités de travail du sol (2017), 5 modalités de densité de semis (2018), test de 3 variétés (2019), 3 modalités de dates de semis (2021). Aujourd'hui, les aspects techniques de la production et de la récolte sont plutôt bien maîtrisés même si les rendements sont très dépendants des conditions climatiques (ainsi 10 à 15 quintaux / ha en bio apparaît comme un rendement moyen).

Un développement de la filière qui nécessite de sécher, trier, stocker, transformer

À la question posée « Vous avez de la farine locale ? », on est bien obligé de répondre « très peu en fait », surtout pour le particulier… en tous cas pour le moment. Ceci dit, on trouve sur les marchés, à la ferme ou encore dans les épiceries, des produits à base de blé noir cultivé et transformé sur la Montagne limousine comme des galettes, bières, biscuits sucrés ou salés. Le principal facteur limitant du développement d'une filière locale concerne l'accès facile pour les producteurs (souvent de surfaces limitées) à des outils performants de transformation bien sûr, mais aussi de séchage, triage, stockage des grains. Aujourd'hui, l'essentiel de la production est vendu en grains séchés-triés sur des circuits longs. La récolte tardive sur le Plateau (de septembre à novembre) rend quasi-indispensable le séchage rapide après moisson.

Au-delà de 16 % de taux d'humidité, la récolte peut moisir et rancir en quelques jours et donc être invendable : l'objectif est de ramener ce taux à 11-12 %. Le tri fin pour écarter les autres graines (comme les grains de blé restés dans les moissonneuses) est aussi une étape nécessaire pour répondre aux exigences des moulins et consommateurs sans gluten. Quelques fermes ou autres structures, sur le territoire ou à proximité, disposent d'équipements, mais le dimensionnement, l'efficacité des outils ou encore leur non-agrément en bio, ne permettent pas d'envisager un accès plus large et une plus grande diversité de produits.

De nouveaux équipements (agréés pour le bio) pour (très) bientôt.

Les choses sont en train de changer. Ainsi, en Corrèze une ferme de Peyrelevade va disposer au sein de son moulin d'une ligne dédiée au sarrasin pour produire de la farine bio locale qui permettra de proposer du pain. En Creuse, dans la continuité du travail avec le groupe de producteurs déjà cité, une unité agréée en bio de séchage, triage, stockage, transformation se met en place sur une ferme à La Nouaille. Cet outil sera accessible aux producteurs qui le désirent. L'idée est de proposer un maximum de la récolte plus localement en allant jusqu'à la farine et aux grains décortiqués. Une étude de marché réalisée fin 2021- début 2022 dans un rayon de 2 heures de route autour de La Nouaille confirme l'intérêt des acheteurs professionnels, avec un point de vigilance : celui d'assurer la logistique de livraison (un sujet qui ici n'est d'ailleurs pas l'apanage du sarrasin). La mise en place de ce type d'outil est un engagement fort pour les agriculteurs portant les projets, et pas uniquement financièrement (en dépit d'aides financières publiques, pas si simple à obtenir d'ailleurs). À La Nouaille, l'outil est conçu pour pouvoir travailler d'autres graines en bio, assez peu cultivées sur le territoire jusqu'à présent (chanvre, cameline, lentille par exemple). Au-delà de contribuer à la viabilité économique de l'outil, il s'agit de favoriser une diversification sur les exploitations agricoles bio en phase avec les attentes environnementales et les celles des mangeurs.

Vincent Lelaure, chargé de mission au PNR de Millevaches

Le sarrasin du Plateau se décline, par exemple, en cookies au chocolat, en galettes, en bières blanche ou noire à fermentation basse.

LINKY ? Non merci !

Après une première phase de déploiement ayant duré 5 ans (de 2016 à 2021), Enedis a fièrement annoncé que 90 % de ses abonnés étaient désormais équipés d'un compteur communicant Linky... ce qui veut donc dire que 10 % ne le sont toujours pas ! Pour tenter de convaincre les quelques 3,8 millions de récalcitrants encore non-équipés, le gestionnaire du réseau d'électricité est entré cette année dans une seconde phase, dite de déploiement « diffus » (comprenez : au cas par cas), qui durera jusque fin 2024. Depuis le début de cette année, Enedis remet donc un coup de pression sur ces nombreuses et nombreux réfractaires au progrès en les contactant directement par e-mail, téléphone ou courrier (simple ou recommandé) et en les menaçant de leur faire payer la relève à pied de leur compteur… Mais qu'en est-il réellement ?

Une nouvelle surtaxe

Suite à une délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) datant du 17 mars 2022, nous savons qu'une « composante de comptage spécifique à la relève résiduelle » sera bientôt appliquée à tous les usagers qui « malgré les diverses tentatives d'Enedis, continueraient à empêcher la pose du compteur Linky ». C'est-à-dire qu'une surtaxe sera facturée à partir du 1er janvier 2023 aux abonnés sans Linky qui ne relèvent pas leur compteur eux-mêmes et à partir du 1er janvier 2025 à tous les abonnés sans Linky, qu'ils relèvent leur compteur eux-mêmes ou pas.
Donc, en clair :
- Si vous n'avez pas de compteur Linky et que vous ne communiquez pas votre relevé de compteur à Enedis en 2022, vous serez facturé par Enedis d'un montant de 4,15 euros HT par mois, soit 49,80 euros HT par an, à partir du 1er janvier 2023, jusqu'à ce que vous acceptiez l'installation d'un compteur Linky.
- Si vous n'avez pas de compteur Linky et que vous faites votre auto-relève en 2022, 2023 et 2024 en transmettant votre relevé d'index via le site web d'Enedis ou par téléphone (au 0970 831 970), vous ne paierez rien avant le 1er janvier 2025, date à partir de laquelle une surtaxe (dont le montant exact est encore inconnu) vous sera facturée, jusqu'à ce que vous acceptiez l'installation d'un compteur Linky.
- Si vous avez un compteur Linky, tout ceci ne vous concerne bien évidemment pas...
Plusieurs collectifs anti-Linky ont décidé de se regrouper et de déposer des recours au Conseil d'État pour contester la mise en application de cette surtaxe.
Pour les soutenir, vous pouvez aider au financement de cette procédure grâce à une cagnotte en ligne[1] ou en envoyant un chèque à l'ordre de Stop Linky 88 à l'adresse suivante : Stop Linky 88, 4 rue Jacquard, 88000 Épinal (n'oubliez pas d'indiquer au dos du chèque : « Contre la taxation discriminatoire des sans-Linky »).

Les fourmis contre-attaquent

Dans la bataille contre Linky, nous pouvons compter sur d'improbables alliées : les fourmis. Près d'un millier de compteurs seraient attaqués chaque année par nos amies à six pattes au retour des beaux jours, provoquant des coupures de courant à répétition. Le Canard Enchaîné a mené l'enquête et a découvert que « les circuits à l'intérieur sont recouverts d'une substance à base d'amidon, ce sucre que l'on trouve dans des végétaux. Ça attire les fourmis, elles s'agglutinent, le compteur détecte l'équivalent d'une surtension et provoque la coupure »[2]… Si ce n'est pas fourmidable !

Ygor

Retrouvez « Pour continuer, tapez 1 », la nouvelle émission rustique qui critique la vie automatique, tous les premiers samedis du mois à 15h sur Radio Vassivière (rediffusion tous les 2e lundis du mois à 20h).

1 https://www.helloasso.com/associations/stop%2088/collectes/non-a-la-taxeation-discriminatoire-des-sans-linky
2 Extrait du *Canard Enchaîné* du 26 mai 2021

Que vient faire le CERN à Saint-Pardoux-Morterolles ?

Il y a quelques jours, la SAFER a publié pour information la vente de 53 hectares de bois et taillis sur la commune de Saint-Pardoux – Morterolles en Creuse. Rien de bien extraordinaire… sauf que le nom du futur propriétaire nous colle des sueurs froides : l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, basée à Genève, organisation toujours plus connue sous l'acronyme de CERN. Pourtant, l'acquisition de ce domaine se fait dans l'indifférence générale. Personne ne semble officiellement au courant de la vente, à part les agriculteurs qui consultent le site de la SAFER. Et donc personne ne semble au courant des projets du CERN sur ce territoire… En lisant les publications et en consultant le site internet du CERN, l'hypothèse d'une opération de greenwashing semble la moins improbable. Mais d'autres scénarios catastrophes sont- ils possibles ?

IPNS offre 1 an d'abonnement à celle ou celui qui trouvera ce que le CERN mijotte dans les parages.

CHRONIQUE D'EXILS

On a vraiment échappé au pire ?

Certes le Pen a été défaite. Mais qu'en est-il de ses idées ? Le dernier quinquennat a abondé en discours nauséabonds en atteintes aux droits et avec maltraitances des exilés. Sur les plans de la loi, des actes et des discours, l'exilé reste un suspect potentiellement fraudeur, une menace et certainement pas une personne en danger.

La loi de 2018 (la 17ème depuis 1980 !) a accéléré les procédures d'asile mais c'est à double tranchant car parfois il faut du temps pour pouvoir restituer de façon cohérente des persécutions subies. Cette loi a certes accordé quelques améliorations en faveur des titulaires de la protection internationale mais a considérablement retardé l'accès aux soins des demandeurs, elle a réduit les délais de recours à la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), instauré un traitement parallèle des demandes d'asile et des demandes de titre de séjour avec pour résultat un imbroglio sans nom. Elle a surtout systématisé le prononcé des OQTF (obligation de quitter le territoire français) et parfois IRTF (interdiction de retour sur le territoire français) contre les déboutés du droit d'asile créant ainsi une masse de sans-papiers dans l'impossibilité de régulariser leur situation. Elle a institutionalisé le refoulement aux frontières de internes de l'UE. Elle restreint encore, toujours dans une logique de suspicion, l'accès aux titres de séjour de plein droit : parents d'enfants français, conjoints de Français, étrangers malades. Les mineurs ne sont pas épargnés : leur minorité est contestée, l'accès à un titre de séjour à la majorité n'est pas acquis, il y a maintenant un fichier national.
En 2021 avec 125 450 OQTF (source : Eurostat), la France est largement « championne » d'Europe en termes de nombre d'OQTF prononcées avec un chiffre trois à quatre fois supérieur aux autres pays.
Certes, un grand nombre d'OQTF n'est pas exécuté au grand dam de notre président, mais tout au long du quinquennat (sauf 2020, épidémie oblige) le nombre des renvois n'a cessé d'augmenter : 10 091 retours forcés en 2021 (18 906 en 2019 – 9 111 en 2020).
Pendant la pandémie la France a continué d'enfermer en centre de rétention en dépit de la fermeture des frontières et du risque pour la santé des personnes. La durée possible de rétention a doublé, de façon parfaitement inutile car quand les personnes sont expulsées, elles le sont dans les -10 premiers jours ; cette mesure est une maltraitance de plus des étrangers. La France continue d'enfermer les enfants en rétention en dépit des condamnations de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.
La dématérialisation des démarches en préfecture se poursuit, ainsi que la raréfaction des plages de rendez-vous, rendant très difficiles les possibilités d'obtenir renouvellement ou obtention des titres de séjour et occasionnant des pertes de droits.
Les violences contre les exilés ont continué avec des expulsions violentes dans le Calaisis, à Paris place de la Nation et en périphérie, des violences policières ciblant des personnes racisées, en particulier pendant le confinement.
La marche des sans-papiers du 18 février 2020 a rassemblé sans le moindre débordement plusieurs milliers de personnes à Paris et n'a obtenu en réponse que le silence assourdissant et méprisant du gouvernement.
Passons sur les discours assimilant immigration et délinquance, l'islam et le terrorisme (avec la mise en garde à vue, sans leurs parents, d'enfants de 10 ans !), le cynisme du ministre de l'Intérieur (pas de violences policières), l'obsession du ministre de l'Éducation contre l'islam (le refus des petits garçons de donner la main aux filles serait précurseur de radicalisation) etc... Citons, entre autres, le discours de notre président redoutant une vague migratoire lors la chute de Kaboul.

Avec la guerre d'Ukraine nous avons assisté à un vaste effort tant de l'État que de la population pour accueillir les exilés. L'accueil large et inconditionnel devient possible ! Serait-ce que certaines couleurs de peau valent plus que d'autres ?
Avec l'union de la gauche, il semblerait que les propositions de certains candidats en faveur des exilés, particulièrement des sans-papiers, soient passées à la trappe (le PS aux dernières mandatures n'avait pas été particulièrement brillant sur le sujet). Au vu du bilan du gouvernement actuel en la matière on ne peut qu'être très inquiet.

Dominique Weber

IPNZ : Indispensable périodique nouvellement zarrivé

Z, c'est le nom d'une revue annuelle qui explore de manière itinérante les grands sujets de société. Pour parler de la forêt, l'équipe de la revue est venue passer un mois sur la Montagne limousine, elle y a enquêté, rencontré de nombreux acteurs et actrices de la forêt et en a rapporté une collecte de visages, paroles et témoignages qu'elle a accommodés à sa sauce, avec quelques épices exotiques chipées au Zimbabwe ou en Inde, manière de dire que si la thématique explorée s'ancre dans une réalité locale, il n'est pas question de s'y enfermer.

Sylviculture destructrice

Résultat : un regard distancé et pluriel qui, même pour nous qui vivons sur la Montagne, offrira quelques surprises et

découvertes comme le prouvent ces quelques chiffres glanés au fil des pages : « Chaque année, 3,4 milliards de mètres cubes de bois sont coupés dans le monde, soit la surface de 18 terrains de foot à la minute » ; « 5% des scieries concentrent plus de 50% du volume de sciage du pays » ; « La Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL) traite 90% de ses plants avec des insecticides. » Autant de regards qui s'inscrivent dans une lecture critique de la gestion sylvicole actuellement dominante : « Derrière le mirage vert d'une filière qui se prétend écolo et renouvelable, les suicides se multiplient parmi les salarié·es de l'Office National des Forêts, et de gigantesques coopératives forestières accaparent la « ressource bois ».
Les entreprises les plus fortunées rachètent et plantent des arbres à marche forcée sur des terres paysannes, prétendant ainsi compenser leurs émissions de CO_2. Tout cela avec le soutien du ministère de l'Agriculture et plus largement de l'État, dont la police n'hésite pas à s'acharner sur les habitant·es qui tentent de faire exister un autre discours sur la « gestion » de la forêt. »

CFBL dépasse les bornes

Au moment où sortait ce numéro de Z, comme un complément activiste à cette publication, une banderole s'est affichée sur les nouveaux locaux de la CFBL à Aubusson inaugurés quelques semaines plus tôt.
« CFBL dépasse les bornes » proclamait la banderole, référence aux propos critiquables de la coopérative qui claironne sur son site que les coupes rases ne constituent pas un danger pour nos forêts. Référence aussi aux pratiques courantes des coopératives de grignoter sur les parcelles voisines qu'elle exploite pour arrondir en piochant chez les voisins quelques m3 de bois supplémentaires.
Le « groupe forêt » du Syndicat de la Montagne, auteur de cette opération, souhaite également réagir face à une campagne de désinformation de la CFBL et de l'Union de la coopération forestière française. Des communications récurrentes tentent de faire croire que « certaines associations » exerceraient des violences à l'encontre des coopératives, des travailleurs de la forêt ainsi que des propriétaires de bois. Le groupe forêt tient à affirmer son attachement au dialogue avec les professionnels de la forêt

et à la non-agression des travailleurs forestiers : « L'action vise bien à dénoncer des pratiques violentes pour le vivant. N'inversons pas les responsabilités ! » Enfin le groupe forêt dénonce le greenwashing des coopératives forestières comme la CFBL, autre forme de désinformation. Sur son site internet, la coopérative forestière prétend améliorer les forêts, « pour ses adhérents, pour la société et pour les générations futures » et contribuer « à la lutte contre le réchauffement climatique ». La CFBL est aussi signataire de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional de Millevaches qui prévoit « l'amélioration de la résilience des écosystèmes forestiers et de la filière bois ». Sur le papier, ces engagements sont tout à fait honorables. Mais sur le terrain, les pratiques diffèrent et parfois l'écart s'apparente à un précipice. Sur le site de la CFBL on peut même lire que la pratique de la coupe rase recrée une diversité, renouvelle les forêts et permet même, à terme, de les préserver.
Difficile de croire de telles affirmations quand on s'intéresse de plus près à cette pratique. En même temps, on peut toujours croire au père Noël… Cela n'a rien d'étonnant venant de marchands de sapins.

Se procurer la revue Z : https://s.42l.fr/Z

ABÉCÉDAIRE DU CYCLISME LIMOUSIN

U comme union

Le terme « union » est très utilisé dans l'intitulé des clubs cyclistes, au point qu'on se croirait presque dans le domaine politique ! Pour le plus connu des clubs limousins dont le titre commence par « union », l'Union Vélocipédique limousine, le terme semble approprié puisque le club résulte de la fusion en 1940 de l'UCL et du VCL. Pour d'autres, en revanche, cette utilisation masque une réalité plutôt désunie. Ainsi en est-il pour l'Union Cycliste Felletinoise, créée en 1954 à la suite d'une dissidence au sein du Vélo Club Aubussonnais. De même, la création de l'UC Corrézienne dans les années 1960 visait elle à concurrencer le VC Tulliste.
Sans prétendre être exhaustif, nous passons en revue les principaux clubs limousins se revendiquant le l'union.
- l'UV Limoges est, avec le CRCL, le club qui a l'histoire la plus riche. Et c'est le seul qui, actuellement est sociétaire de la Nationale 2. Dans un palmarès très riche, nous pouvons mettre en exergue les 6 titres de champion du Limousin sur route glanés par le club. André Bernard en 1949, Marcel Guitard en 1951, Raymond Hébras en 1955, Daniel Samy en 1967, Éric Leblanc en 1983 et Yann Moritz en 2008. En 1962, l'UVL se présentait comme le club aux 3 champions de France, avec André Dufraisse en cyclo-cross, un fidèle du club, et deux recrues de marque, Raymond Poulidor, champion professionnel sur route et Claude Mazeaud, champion des indépendants. Par ailleurs, l'UVL a toujours été un club organisateur de belles compétitions : de Paris - Limoges (de 1928 à 1957) aux Boucles de la Haute-Vienne, organisées chaque année dans plusieurs localités du département, en passant par de multiples courses de villages, les dirigeants du club ont toujours assuré un déroulement sans anicroche de toutes ces épreuves.
- L'Union Cycliste Briviste : créée en 1950 pour unifier les précédents clubs de la ville, l'UC Briviste a une histoire bien remplie. Beaucoup de belles organisations, comme les Boucles du Bas Limosin, le Prix de la Libération à Brive, les Prix d'Objat, d'Allassac et de nombreuses courses de villages. Des licenciés qui ont souvent fait partie des meilleurs limousins. Deux titres de champion du Limousin sur route sont venus récompenser des coureurs de l'UC Brive : Yves Nicolas en 1981 à Sardent et Thierry Ferrer en 1990 à Felletin. Michel Dupuytren, Marc Durant, Alain Buffière ont fait partie de la grande équipe de l'UC Briviste des années 1970-80.

L'UC Felletin

- L'UC Felletin : après sa création en 1954, il est d'abord un organisateur de grandes courses : le critérium Martini qui réunissait les meilleurs cyclistes professionnels mondiaux au début du mois d'août, après le Tour de France. Et même le championnat de France professionnel en 1967 (gagné par Désiré Le tort, déclassé ensuite pour contrôle antidopage positif). L'UCF a aussi eu dans ses rangs beaucoup de coureurs de haut niveau : de Michel Jamot (champion du Limousin 1969) à Mickaël Guichard (champion du Limousin 2014) en passant par Alain Saillour (champion du limousin 2003) et beaucoup d'autres, l'UCF a brillè sur toutes les compétitions régionales et parfois nationales. Elle n'a pas pour cela abandonné sa fibre organisatrice puisque c'est le club qui a organisé le plus de championnats régionaux, neuf, dont sept à Felletin même.
- L'Union Cycliste du Bas-Limousin : regroupant les cyclistes de la région d'Argentat et de Beaulieu sur Dordogne le club a été très actif dans les années 1950 avec la présence en son sein de Georges Gay, champion du Limousin en 1952 et 1953, membre de la glorieuse équipe du Limousin sur le Route de France 1952, et qui fut professionnel de 1954 à 1959. Il participa à 4 tours de France.
- L'Union cycliste Dorachonne : petit club, organisateur de quelques courses au Dorat et alentour, avec quelques licenciés, il subit une mue importante à la fin des années 1990, en devenant l'UCD Nord 87. La particularité du club consistait à accueillir en pension des coureurs anglo-saxons (anglais, écossais, irlandais, australiens, néo-zélandais) désireux de venir découvrir le cyclisme français. C'est ainsi que, de 1998 à 2005 des Richardson, Collins, Wright, Clarke, Rosenbrier, Everett, Smith, O'Callaghan et d'autres se sont illustrés sur les routes de la région.
- L'Union Cycliste Corrézienne : ce club avait dans les années 1970 et 80 une bonne équipe de compétiteurs et organisait nombre d'épreuves. Alain de Carvalho, qui allait plus tard devenir professionnel, fut champion du Limousin en 1974 à Brive sous les couleurs de l'UCC.
- L'UC St Léonard : succédant à l'US St Léonard qui fut surtout active dans les années 1950 et au début des années 1960, l'UC St Léonard, sponsorisée par l'entreprise de déménagements de l'ex pro Hubert Fraisseix, rassembla de bons coureurs dans les années 1970 et 80 : Brégaint, Lagarde, Peter, Berron et bien d'autres. C'est aussi le club qui organisait la semaine limousine à St Léonard, Bujaleuf et d'autres localités du secteur.

Jean François Pressicaud

BLOC-NOTES

Quelques rendez-vous estivaux...

Les Mutins de La Courtine sur scène

Une création théâtrale, écrite et mise en scène par Frédéric Choffel, autour de la singulière histoire des 16 500 soldats russes envoyés à l'été 1917 au Camp militaire de La Courtine et de leur mutinerie contre la guerre sera présentée les 25 et 26 juin à Ussel et à La Courtine.

Folie ! les mots

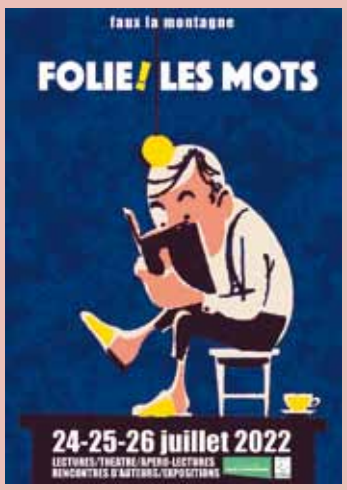

Après deux ans d'interruption le festival de Faux-la-Montagne, qui propose spectacles, rencontres et concerts dans les jardins du bourg, est de retour. Il aura lieu les 24, 25 et 26 juillet. Tout est gratuit (sauf les repas proposés dans la cour de l'école midi et soir durant les trois jours). Cette année on entendra ou lira Sophie Calle, Antoine Wauters, Jorn Riel ou Eugène Durif. Des spectacles jeune public sont également au rendez-vous ainsi qu'une conférence gesticulée, un film sur une librairie coopérative (Scoper de Valérie Billaudeau) et des concerts dont celui de Mina Sang, le dimanche soir.

Programme complet sur http://folielesmots.free.fr

Campement d'été du Syndicat de la Montagne limousine

Pour sa troisième édition le campement d'été du Syndicat de la Montagne limousine s'installe aux bord du lac Chamet, à Faux-la-Montagne, les 29, 30 et 31 juillet. Espace d'échanges entre luttes et actions locales et plus lointaines, il abordera différentes thématiques : la question des échelles d'organisations avec des groupes qui s'organisent sur d'autres territoires (Soulèvements de la terre, alliances régionales, zad, Pays basque…) ; la question de la maîtrise du foncier agricole et forestier (projets de foncière agricoles et forestières en Limousin…) ; quelle politique énergétique locale ? ; quelles nouvelles étapes pour un meilleur accueil des exilé.es sur le territoire ?
Quelles alliances, compositions ou oppositions entre nos formes d'organisation de base ancrées territorialement et les autres niveaux de l'action et/ou de la représentation politique ? Et aussi des présentations d'expériences et de collectifs d'ici et d'ailleurs, des banquets, des projections, des pétanques et des discussions de comptoir…
Programme détaillé sur https://syndicat-montagne.org

Festival de la Maison aux volets rouges

Pour la quatrième année consécutive, le festival de la Maison aux volets rouges aura lieu du 3 au 6 août à la ferme du Goutailloux, à Tarnac. Objectif : continuer à tisser des réseaux de solidarités et de luttes avec les personnes migrantes et autour d'elles. Les bénéfices du festival seront reversés à l'association Montagne Accueil Solidarité de Peyrelevade (MAS). « Ces trois jours d'échange ne mettront pas par terre la domination, mais ils offriront des rencontres, susciteront des liens, inspireront nos luttes et nos diverses créativités. Comment peut-on continuer à lutter depuis l'exil dans une France qui collabore avec des dictateurs génocidaires ? Comment continuer à manifester dans une France qui ne tient plus que par sa police ? Comment réinventer des vies communautaires capables de s'extraire du libéralisme autant économique que social ? Et en somme comment vivre, et non seulement survivre ? » Au programme des débats et des concerts, des ateliers et des films. Et des invités venus d'un peu partout de France.

Les Écrits d'août, entre littératures et désordres internationaux

« Que peut l'écrit ? » s'interroge le festival d'Eymoutiers, les Écrits d'août, qui aura lieu les 13 et 14 août. La première journée sera consacrée aux littératures de l'imaginaire avec, entre autres, Patrick K Dewdney : « Les littératures de l'imaginaire incarnent de fait l'une des formes les plus radicales de la fiction : l'on y invente non seulement des récits, mais également des mondes. Longtemps considérée par les académiciens et la critique comme une littérature de gare, un divertissement un peu indigne, les genres de l'imaginaire se positionnent aujourd'hui en fer de lance d'une littérature engagée. » La seconde journée fera la part belle à l'actualité sous le titre « Le nouveau désordre international ».

A nos bêtes !

La deuxième édition des rencontres autour de l'élevage, pour donner suites aux premières rencontres à l'été 2021 sur la zad de Notre-Dame des Landes, aura lieu du 12 au 14 août à Tarnac, à la ferme du Goutailloux. « Le temps presse. Nous traversons une crise écologique, sociale, économique, sensible, technique. Nous travaillons au quotidien pour avoir de belles fermes, des animaux en bonne santé et participer à préserver les territoires que nous habitons. Pourtant, partout, de nombreux paysan·nes vont partir à la retraite sans repreneur·ses, et chaque année en France des dizaines de milliers d'hectares de terres agricoles finissent bétonnés ou, plus insidieusement, sont accaparés par des systèmes agro-industriels. » Ces rencontres sont ouvertes à tous les éleveurs ou candidats à l'installation. Au programme : rédaction d'une tribune défendant une vision de l'élevage, mise en place d'un réseau de compagnonnage, lancer une dynamique de reprises de terres et agir contre les projets destructeurs de la terre.
En savoir plus : https://syndicat-montagne.org/

Chemins de rencontre

L'association Pays' Sage organise son festival Chemins de rencontres les dimanche 14 et lundi 15 août à Felletin et à Saint-Quentin-la-Chabanne. Le dimanche, balade-spectacle d'une dizaine de kilomètres avec plusieurs interventions musicales et théâtrales. Concert le soir à l'arrivée, sur le champ de foire de Beaumont (à Felletin). Le lendemain, conjointement avec la fête locale de Saint-Quentin, on remet ça, avec une balade de 4 kilomètres vers le menhir des Bordes, avec animation et spectacle de théâtre-cirque à l'espace pique-nique près du Gourbillon, le cours d'eau qui traverse le bourg.

Fête de la Montagne

C'est officiel, la prochaine fête de la Montagne aura lieu les 23, 24 et 25 septembre à Felletin. On peut rejoindre dès maintenant les différents groupes de préparation qui se démènent pour faire de ce rendez-vous annuel un succès, ou s'inscrire pour proposer une activité ou une animation au moyen d'un formulaire accessible ici : https://s.42l.fr/FETE
Pour se tenir au courant :
https://www.montagnelimousine.net

Haro sur le blaireau

En Nouvelle-Aquitaine, notre ami le blaireau est visé par divers projets d'arrêtés préfectoraux visant à instaurer une période supplémentaire d'autorisation de la vénerie sous terre, une chasse particulièrement cruelle, alors que le blaireau est une espèce protégée : « Au terme de plusieurs heures à creuser à la pioche ou la barre à mine pour les atteindre, les blaireaux sont tirés hors de leur terrier à l'aide de pinces puis achevés à la hache ou à la dague, quand ils ne sont pas laissés en pâture aux chiens », décrit Maryse Combres, conseillère régionale du Lot-et-Garonne. « Le blaireau est un animal paisible et discret, protégé par la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe », rappelle de son côté Amandine Dewaele, conseillère régionale de la Corrèze.

Les coiffeurs creusois sont des blagueurs

Comme C Dans l'hair à Felletin ou Diminu-tif à Aubusson, nombre de salons de coiffure en France jouent sur les mots... avec plus ou moins de bonheur. Figurez-vous qu'un site internet s'est spécialisé sur ce sujet (c'est fou ce que des gens ont du temps à perdre !) et qu'il répertorie les établissements dont les noms contiennent, par exemple : coif, mèche, tif ou épi. Il a ainsi établi, département par département, un palmarès des plus blagueurs. Bonne nouvelle : c'est la Creuse qui arrive en tête avec 15,91% de coiffeurs blagueurs, devant la Haute-Loire (14,29%) et la Lozère (13,25%). À Bordeaux par contre, on est beaucoup moins drôle (4,45 %)...
En savoir plus : https://tif.hair

Questions de mobilité

Le groupe mobilité du Syndicat de la Montagen a établi un état des lieux des transports en commun existant sur le Plateau. Cet état des lieux se traduit par sept cartes, une pour chaque jour de la semaine, et permet de voir ce qui permet de se déplacer sur la Montagne, le plus facilement ou le plus difficilement possible... Car ces cartes (qu'on peut voir ici : https://syndicat-montagne.org/mobilite) montrent aussi les lacunes du transport public collectif. Par ailleurs, le groupe propose à tous ceux qui le souhaitent de signaler les trajets réguliers qu'ils sont prêts à partager avec d'autres. Pour cela des répertoire au départ d'une quinzaine de communes sont à votre disposition en cliquant sur la commune qui vous concerne sur cette carte : http://u.osmfr.org/m/755758/